



# REVUE DE PRESSE

## Du 24 AU 31 OCTOBRE 2018

- [Force Ouvrière, organisation libre et indépendante, unie dans sa diversité](#)
- [La République contractuelle est-elle en marche ?](#)
- [Les bénéfiques d'une meilleure autonomie numérique](#)
- [Regroupement des branches : l'objectif de 200 branches devrait être atteint !](#)
- [Le Président Macron aura-t-il la peau du paritarisme de gestion, forme privilégiée de notre démocratie sociale ?](#)
- [Le paritarisme, une spécificité française menacée](#)
- [Partis populistes ultra-libéraux : position du groupe des travailleurs du CESE](#)
- [Quelle réforme de l'état](#)
- [Un économiste tire la sonnette d'alarme](#)
- [Que nous dit la «courbe de l'éléphant» de Branko Milanovic?](#)
- [La fatigue, un nouveau champ scientifique](#)
- [PLFSS 2019 : la réforme 100% Santé adoptée à l'Assemblée nationale... retour sur les échanges !](#)
- [100% Santé : Agnès Buzyn riposte face aux pressions des complémentaires santé](#)
- [Le poète a toujours raison](#)
- [LA PRIVATISATION DES FONCTIONS ÉTATIQUES EST-ELLE UN COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL ?](#)

### **Force Ouvrière, organisation libre et indépendante, unie dans sa diversité**

**MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 BUREAU CONFÉDÉRAL DE FO**

Les événements récents qui ont touché notre organisation ont conduit les instances, tant le Bureau confédéral que la Commission exécutive, à prendre toutes leurs responsabilités pour préserver les principes fondamentaux de Force Ouvrière : la liberté, la liberté de pensée et de choix individuel, politique, philosophique et religieux de chaque militant.

C'est sur cette base que FO, dès son origine et dans toute sa tradition, s'est construite. Ce sont ces principes que FO a toujours défendus.

Les déclarations du Bureau confédéral du 15 octobre et de la CE du 17 octobre les ont réaffirmés fortement et sans ambiguïté.

Force Ouvrière, ce sont des femmes et des hommes libres dans une organisation indépendante, unis pour défendre leurs droits, garanties et acquis et en obtenir de nouveaux.

Force Ouvrière, ce sont des salariés, actifs, chômeurs et retraités, qui se regroupent, sans considération de leurs choix politiques, philosophiques, religieux, pour représenter leurs intérêts communs et se faire respecter.

Force Ouvrière, c'est la diversité des visages de ses adhérents, tous différents mais attachés à la défense de valeurs communes et fondamentales : la liberté, la solidarité, la démocratie, l'indépendance, la fraternité, la laïcité.

Unis dans leurs revendications, basées sur les résolutions de congrès, dans le respect des instances et des individus.

Ces dernières semaines, non seulement les très bons résultats de Force Ouvrière à différentes élections de CSE, mais aussi le nombre plus important de listes déposées par rapport à 2014 dans la perspective des élections professionnelles dans la Fonction publique ont démontré que les revendications, résolutions et valeurs que nous portons haut et fort sont entendues par les salariés qui s'y retrouvent pleinement. Les militants, les adhérents et les candidats FO, à chaque occasion, les ont portées et les portent fièrement et ont continué, malgré tout, à les défendre.

Car la force de FO, sa richesse, ce sont les hommes et les femmes, à tous les niveaux, qui constituent notre organisation, la font vivre et l'incarnent au quotidien.

Dans un contexte plus que difficile et face aux annonces gouvernementales, FO réaffirme ses revendications contre l'austérité et la précarisation, contre la destruction des droits et des acquis. Cela passe, entre autres, par la revalorisation des salaires, par la défense de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage, du service public, des conventions collectives, du Code du travail et du Statut général de la Fonction publique, des régimes de retraite et du code des pensions.

À travers chaque vote FO, dans chaque scrutin (Fonction publique, SNCF, RATP, AFOC, chambres d'agriculture, lors de chaque CSE), renforçons le syndicalisme libre et indépendant.

## **La République contractuelle est-elle en marche ?**

*mercredi 24 octobre 2018*

**Les partenaires sociaux vont-ils parvenir à s'entendre pour définir ensemble et sans l'aide de l'État quelle place ils comptent donner au dialogue social national et interprofessionnel ? C'est la question que l'on peut se poser au vu des courriers qu'ils ont échangé en ce début d'automne 2018. Une façon de répondre à leur manière à l'invitation du Président de la république de mettre œuvre ce qu'il a appelé la « République contractuelle ». Si tout n'est pas encore réglé, au moins cela avance...**

### **Un contexte compliqué pour le dialogue social interprofessionnel**

Aussi bien sur la forme que sur le fond, la réforme du code du travail par ordonnances avait marginalisé les organisations patronales et syndicales au niveau national.

La volonté de l'État de réformer au plus vite et par la loi les conditions du dialogue social dans les entreprises avait montré un Président de la république et un gouvernement qui faisaient peu de cas du point de vue des partenaires sociaux et plus particulièrement des organisations syndicales. Elles en avaient été réduites à un rôle défensif ou d'opposition sans pouvoir infléchir le fond des réformes.

Le fond même de la réforme déplace l'épicentre du dialogue social au niveau des entreprises et sur certains domaines au niveau de la branche. Cela enlève, de fait, du « grain à moudre » au niveau national pour participer à la définition de la norme.

Des partenaires sociaux conscients du problème

Même s'ils peuvent être partagés sur la finalité que l'on peut attribuer au dialogue social au niveau national, les responsables des huit organisations représentatives ont ressenti la nécessité d'échanger durant l'été sur cette question. On en prête l'initiative au Président de la CPME et au secrétaire général de FO. Ce dernier avait exprimé le souhait en conclusion de son congrès en avril de définir un agenda social propre aux partenaires sociaux. Laurent Berger (CFDT) avait fait la même proposition à son congrès de juin.

Tous les responsables des organisations ont participé à ces rencontres (y compris Philippe Martinez de la CGT) ce qui constitue en soi un événement. En tous cas, c'est l'expression d'une volonté de ne pas se laisser dicter l'agenda social uniquement par le gouvernement.

### **Quel sera l'agenda social des partenaires sociaux ?**

Le 25 septembre 2018, les cinq confédérations représentatives (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) ont écrit dans ce sens à leurs homologues patronaux (Medef, CPME, U2P). Ceux-ci ont répondu le 10 octobre. Si ces dernières partagent le souhait de nourrir le dialogue social interprofessionnel national et d'ores et déjà retenu quelques propositions syndicales, elles en ont écarté d'autres et fait des contre-propositions.

#### **► Quelles sont les propositions syndicales ?**

- Les syndicats demandent la reprise des négociations sur l'encadrement qui avaient été suspendues en mars 2018, et proposent l'ouverture d'une négociation sur la qualité de vie au travail au moment où le gouvernement engage une concertation sur la santé au travail. Ils proposent aussi d'avoir deux délibérations sur le mode de celle qui avait eu lieu sur le télétravail. Les thèmes seraient « les transitions numériques, écologiques et énergétiques » et « les nouvelles formes d'emploi » avec une place particulière portée aux travailleurs des plateformes et « les discriminations dans l'accès au travail ». Enfin, les organisations syndicales souhaitent avoir avec le patronat une réflexion sur le modèle économique et social en Europe.

#### **► Et les propositions patronales ?**

- Ecartant d'emblée l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle sur la qualité de vie au travail proposé par les syndicats, le patronat souhaite inscrire les discussions entre partenaires dans le « nouvel ordre normatif » qui donne la primauté aux accords d'entreprise et quelquefois de branche. Pour chaque thème, il faudra s'interroger si le niveau interprofessionnel est le plus pertinent et quel type de discussion engager (réflexion, délibération ou négociation).

- Si le patronat accepte de parler des mutations technologiques et des nouvelles formes d'emploi, il souhaite aborder la question des transitions numériques et écologiques en traitant de leurs conséquences sur les organisations du travail. Il rejette la délibération sur les discriminations mais en propose une sur « le positionnement des partenaires sociaux au sein des systèmes de gestion paritaire : responsabilité de gestion, gouvernance, financement ».

- D'accord pour une réflexion commune sur le modèle économique et social européen, les organisations patronales souhaitent aussi réfléchir avec les syndicats sur le « rôle des entreprises dans l'inclusion dans la société par le travail ». Ils souhaitent aussi prolonger le travail engagé depuis quelques années sur le « dialogue économique ».

### **Pour un agenda des partenaires sociaux**

Même s'il y a des nuances dans les approches respectives des partenaires sociaux, leur volonté de maintenir un dialogue social au niveau national interprofessionnel est affirmée. De quoi démontrer que la démocratie sociale a toute sa place dans la démocratie française et ainsi donner du corps à ce qu'Emmanuel Macron avait appelé devant le Congrès en juillet dernier « la République contractuelle ».

À suivre donc, avec une prochaine rencontre des partenaires sociaux dont la date n'est pas encore fixée et qui aura pour but d'échanger sur les différentes propositions.

### **Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique**

*mercredi 24 octobre 2018*

**D'après un rapport de France Stratégie, remis en juillet 2018 au Premier Ministre, si, en plus de l'existant, un tiers des Français se familiarisaient avec le numérique, cela générerait un gain annuel de 1,6 milliard d'euros. L'appétence au numérique, aux achats en ligne, à l'économie collaborative, à la formation, à l'e-relation avec les services publics, à l'e-santé, aux réseaux sociaux, aux messageries instantanées... entraînerait une hausse du pouvoir d'achat, une baisse structurelle du chômage, une meilleure qualification de la population française, et une hausse du niveau de vie.**

**Le rapport cite 4 grands domaines qu'un tiers des Français devraient s'approprier**, notamment les « internautes distants » ceux qui ont de faibles compétences numériques. Ils ont des difficultés pour certaines opérations en ligne : les démarches administratives, les achats, un réseau social, l'information...

**-1- Les achats en ligne et l'économie collaborative.** Les sites d'e-commerce (Amazon, Cdiscount, etc...), qui mettent en relation entreprises et consommateurs et les sites spécialisés dans l'économie collaborative (Le bon coin, Airbnb, BlaBlaCar...) permettent aux consommateurs d'accéder à un nombre de produits plus important à des prix parfois plus attractifs grâce à des coûts plus faibles.

**-2- L'emploi et la formation.** L'usage d'internet a un impact sur la réussite scolaire. Un tiers de la population cible, soit plus de 200 000 lycéens et étudiants pourraient élever leur niveau global de qualification, obtenir de nouvelles compétences et un meilleur diplôme en fin d'année. Soit une meilleure performance professionnelle, la baisse du chômage et des transferts sociaux. Les sites de recherche d'emploi tels Indeed, Monsterjob, LinkedIn ou Pôle emploi peuvent réduire le temps nécessaire aux recherches d'emploi et donc la durée du chômage.

**-3- La relation avec les services publics :** La possibilité de réaliser un certain nombre de démarches administratives en ligne plutôt qu'au guichet ou par téléphone représente une source d'économies potentielles pour l'administration et un gain de temps pour les usagers. Ceux-ci profiteraient d'un meilleur accès à l'information, ce qui pourrait aussi contribuer à la baisse de la pauvreté (voir le non-recours aux prestations sociales). Pour l'administration publique cela signifie un redéploiement de ses agents d'accueil vers l'accompagnement des personnes en difficulté.

**-4- Inclusion sociale et bien-être.** L'e-santé peut améliorer l'accès aux soins ainsi que leur qualité et leur efficacité. Les plateformes en ligne peuvent réduire les délais et les coûts d'obtention d'un rendez-vous ; l'accès à l'information diminue le nombre de consultations inutiles et les coûts de l'assurance maladie. Internet permet de réaliser des gains de temps importants dans beaucoup de domaines (banque, courses, achats...) qui se traduisent par plus de bien-être. Les réseaux sociaux permettent d'intensifier les contacts avec parents et amis éloignés géographiquement et peuvent réduire l'isolement, générant ainsi un gain en capital social.

**Les bénéfices d'une meilleure inclusion numérique**

(cliquez sur l'image pour l'agrandir)



(ou téléchargez le fichier pdf ci joint)

**Les personnes éloignées du numérique représentent 28 % de la population et beaucoup éprouvent un « mal-être numérique ».** Plus les individus sont âgés, moins ils utilisent ou maîtrisent internet. Les ouvriers, les personnes sans activité professionnelle, les retraités, les personnes les plus pauvres sont surreprésentées parmi les personnes éloignées du numérique. On parle d'« illettrisme numérique ».

**Le gouvernement promet une coordination des initiatives d'accompagnement et des formations en lien avec les territoires pour fédérer les acteurs : associations, collectivités locales, organismes sociaux comme la CAF, opérateurs de services publics comme Pôle emploi, et les entreprises privées qui travaillent dans ce sens.**

**Référence**

- [http://www.strategie.gouv.fr/.../fs-rapport-benefices\\_autonomie\\_numerique-12072018\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/.../fs-rapport-benefices_autonomie_numerique-12072018_0.pdf)

**Regroupement des branches : l'objectif de 200 branches devrait être atteint !**

*samedi 27 octobre 2018*

**En avançant au mois d'août 2018 l'obligation de lancer la restructuration des branches sans négociation depuis 10 ans et/ou de moins de 5 000 salariés, les ordonnances Macron de septembre 2017 ont permis d'accélérer le mouvement engagé depuis 2016. En août 2019, il devrait rester 209 branches.**

**498 branches en février 2018**

D'un peu plus de 700 branches en 2015 au début du mouvement de restructuration des branches, le nombre de branches professionnelles est passé à 498 en février 2018. Cette diminution est principalement due aux fusions ou suppressions pour être rattachées à des branches plus importantes. Il s'agissait de branches de moins de 5 000 salariés qui n'avaient plus de réel fonctionnement du fait de leur taille ou de l'absence d'ouverture de négociation depuis plus de 15 ans (voir *Clés du social* [regroupement des branches professionnelles fusion conventions collectives](#)).

Sur les 498 branches restantes en février 2018, 131 correspondent à des branches territoriales ou catégorielles de la métallurgie (76), du bâtiment (36) et des travaux publics (19). Par ailleurs, 50 branches ultramarines devaient être traitées de façon spécifique. Au final, 181 branches devaient être restructurées d'ici août 2019. Reste donc 317 branches dont plus d'une centaine de moins de 5 000 salariés qui n'ont pas connu de négociation depuis 9 ans et qui devraient donc être regroupées dans les prochains mois. Dans une interview à Liaisons sociales quotidien, Yves Strillou, directeur général du travail (DGT), indiquait en septembre 2018 que de nombreuses branches avaient d'elles-mêmes pris l'initiative de se regrouper sans attendre les injonctions de l'administration. En août 2019, même si le DGT se garde bien de donner de chiffre sur le résultat final dans cette interview, l'objectif final de 200 branches fixé par la loi devrait pratiquement être atteint.

**Un suivi régulier avec la participation active des partenaires sociaux**

C'est la sous-commission de la restructuration des branches professionnelles (sous-commission de la CNNC, commission nationale de la négociation collective) qui est chargée de suivre le regroupement des branches sous l'autorité de la DGT. Un groupe de travail composé des représentants des organisations patronales et syndicales membres de la CNNC et de la DGT se réunit mensuellement. Il y est analysé concrètement la situation des branches concernées, étudié les projets de fusion ou de suppression et émis des avis en amont des décisions de l'administration du travail. Yves Strillou salue dans le même article le rôle actif des partenaires sociaux au niveau interprofessionnel « jouant un rôle de relais précieux avec les organisations professionnelles d'employeurs des branches et les fédérations syndicales ».

Si du côté syndical, à quelques nuances près, liées essentiellement au risque pour certaines organisations de perdre leur représentativité dans certains secteurs, on joue globalement le jeu, comme prévu, c'est plus difficile du côté patronal, confronté aux stratégies plus ou moins contrairement de leurs branches professionnelles ou d'organisations patronales non adhérentes au Medef ou la Cpmc. Mais le DGT a prévenu, si certaines branches ne font pas le travail nécessaire, la sous-commission proposera elle-même des projets de fusion. La mise en place des Opérateurs de compétence (OPCO) dans le cadre de la réforme de la formation

professionnelle et notamment les propositions du rapport Bagorski/Marx de transformer les 20 OPCA actuels en 11 OPCO a aussi un impact sur le regroupement des branches.

Pour faire face à des projets présentés par certaines organisations, la sous-commission n'échappera pas à une réflexion approfondie sur la définition de ce que doit être une branche professionnelle qui doit garantir une équité de droits entre les salariés d'un même secteur d'activité et être basée sur une logique de métiers et de filières.

### **En conclusion**

Ce chantier de regroupement des branches issu du rapport Combrexelle avance réellement et devrait aboutir d'ici l'année prochaine. Ce n'était tout de même pas gagné d'avance ! Il aura fallu une volonté politique forte de la part des deux derniers gouvernements, des partenaires sociaux nationaux et de la DGT pour imposer ce mouvement. Au moment où la négociation d'entreprise a pris une place essentielle dans notre paysage social, il était nécessaire de redonner du poids aux branches professionnelles qui doivent jouer un rôle essentiel de régulation et de conseil dans leurs champs respectifs. À elles maintenant de s'en donner les moyens.

### **Le Président Macron aura-t-il la peau du paritarisme de gestion, forme privilégiée de notre démocratie sociale ?**

OCT292018 Thèmes: [Vie économique](#), [Dialogue social](#) Ressources

Alors que le mot parité est dans toutes les bouches de nos démocraties « dites » avancées, de manière parfois obsessionnelle, il est des domaines où ce qui peut être renvoyé à cette notion est lourdement et étrangement attaqué. Nous voulons bien entendu parler de cette expression très particulière, de notre « démocratie » sociale qu'est le paritarisme de gestion de certaines de nos institutions sociales (Sécurité sociale, assurance chômage, formation professionnelle etc.).

#### **Bergeron et le paritarisme**

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, le mot « paritarisme » vient d'abord de l'adjectif paritaire paru dans le vocabulaire social vers 1920 ; celui-ci qualifie « une assemblée qui réunit en nombre égal des représentants de deux parties et, par métonymie, ce qui concerne deux groupes également représentés ».

Chose intéressante, s'agissant du terme paritarisme, le même dictionnaire prend pour référence (datant de 1961) une citation d'André Bergeron (élu secrétaire général de FO en 1963) pour le qualifier : « doctrine qui vise à résoudre la question sociale par la généralisation des modes de gestion paritaires ».

De même que pour le juriste Jean-Marie Luttringer, André Bergeron, « leader emblématique de la CGT-FO, dont le nom est quasi synonyme de paritarisme », en a proposé une définition lumineuse : « Le paritarisme s'oppose à la conception marxiste-léniniste de la lutte des classes. On y gère ensemble entre gens qui s'opposent par ailleurs ».

En d'autres termes, un syndicalisme réellement réformiste (avant que le mot ne soit complètement galvaudé par les gouvernements successifs de ces dernières décennies) et promoteur de (l'authentique) « négociation collective ».

Deux dates (1920 et 1961) séparent donc l'appropriation des deux termes (paritaire et paritarisme) par les acteurs politiques et sociaux, entre lesquelles notre histoire sociale s'est copieusement construite (ces deux dates symbolisent également une longue séquence qui n'a de cesse de se refermer depuis lors, d'une manière toujours plus brutale).

Pourquoi a-t-il existé une telle distance entre ces deux périodes ?

Est-ce parce que, comme Bernard Gibaud le rappelait de manière opportune dans son éclairant article « cette problématique constitue une combinaison complexe entre idéologie et processus historique » ?

#### **Le paritarisme est-il l'expression de la démocratie sociale ?**

Le même constat peut être fait s'agissant de cette autre expression qu'est « la démocratie sociale ». Depuis toujours, elle n'a en effet eu de cesse d'être au cœur d'enjeux et de luttes idéologiques entre ces trois acteurs que sont l'État (ou les instances « gouvernantes » européennes aujourd'hui), les organisations syndicales et le patronat (c'est pourquoi il faudrait mieux parler de tripartisme pour ce qui concerne notre histoire sociale).

Devenue aujourd'hui expression fourre-tout, nébuleuse à l'enseigne de laquelle logent les réalités les plus floues, elle a d'abord été forgée par les théoriciens du mouvement ouvrier et parmi les plus illustres (Louis Blan, Jean Jaurès...).

Pour Jean Jaurès, la démocratie sociale désigne « la souveraineté économique du peuple ». En d'autres termes, elle est le complément indispensable sur lequel doit déboucher la démocratie politique. La démocratie sociale a d'abord été pensée par ces auteurs comme le moyen de rendre l'égalité entre tous les citoyens concrète. C'est précisément sur les moyens d'y parvenir que les acteurs sociaux ont toujours divergé. En effet, comment assurer « la souveraineté économique du peuple » (Jean Jaurès) ?

Au prix de grands raccourcis et en nous plaçant directement dans la période de l'après-guerre, en instaurant, par exemple, un modèle de gestion du régime général de sécurité sociale présidé « par une majorité de salariés élus lors d'élections sociales », modèle, comme l'a rappelé Bernard Friot notamment, que n'a jamais accepté le patronat dans les faits et pour cause puisque nous ne sommes pas, à strictement parler dans ce cas, sous un « régime » de type paritaire (avec un pouvoir égal entre patronat et syndicat).

Selon cette conception donc, pour nombre d'acteurs, la démocratie sociale n'est nullement synonyme de « paritarisme » puisque pour parler de démocratie sociale « réelle », une place prépondérante doit toujours être accordée aux salariés (ou mieux encore, aux travailleurs réellement « autonomes ») dans la gestion de « leurs propres affaires ». Ainsi, accepter le principe paritaire serait déjà en rabattre gravement sur « l'authentique » démocratie sociale (nous connaissons les effets qu'auront à cet égard les ordonnances Jeanneney de 1967, qui mettront le coup fatal à l'ancien système pour le remplacer par un mode de gestion « paritaire »).

Pour beaucoup de gens, il a ainsi fallu se contenter (à tort ou à raison) d'une conception plus modeste de la démocratie sociale (sans doute plus réaliste) et admettre que le paritarisme était (ou pourrait être) l'une des formes privilégiées de la démocratie sociale (surtout lorsque l'on le sait à quel point la tutelle étatique sévira en la matière).

Mais ce n'est pas la seule, comme le rappelle fort justement Karel Yon en parlant de l'œuvre remarquable de Robert Castel, la démocratie sociale signifiait pour ce dernier également « l'ensemble des droits sociaux permettant de faire disparaître l'insécurité sociale et de garantir une intégration effective des citoyens à la communauté politique ».

Selon cette conception, démocratie sociale est aussi synonyme de citoyenneté sociale, laquelle désigne l'ensemble des droits individuels réels institués par la naissance des États-providence, qui complètent précisément les droits politiques formels ».

Le regretté Robert Castel n'en restait toutefois pas là, il en a élargi l'acception : il allie également la démocratie sociale à la « participation politique », c'est-à-dire à l'existence de « corps intermédiaires » (CESE ou autres instances sociales, sans doute au « paritarisme à la française ») dans la définition, au final, de l'intérêt général.



Ces deux acceptions (paritarisme et citoyenneté sociale) traversent aujourd'hui une crise profonde.

### **Démocratie sociale contre dialogue social d'entreprise ?**

Les éléments du basculement se sont politiquement et juridiquement mis en place à partir des lois Auroux de 1982, ce que résume symboliquement la notion de « citoyenneté d'entreprise » (vaste programme !), c'est désormais par-là que tout doit se passer : la démocratie sociale sera toujours plus assimilée à la négociation collective d'entreprise et au dialogue social entre « partenaires sociaux » qui devront se montrer toujours plus dociles et conciliants devant les forces imposantes du « marché » (*exit* le conflit, c'est archaïque, le capital et le travail ne doivent et ne peuvent que s'entendre).

Dans le discours patronal, les expressions « démocratie sociale » et « dialogue social » sont devenues interchangeable. La démocratie perd son caractère substantiel (comme progrès social) pour devenir toujours plus procédurale : au nom d'une conception dévoyée de la démocratie (prétendument directe et participative) et d'une philosophie utilitariste et « pragmatique » qui ne dit pas son nom, la source du droit social repose de plus en plus exclusivement sur l'entreprise, en affaiblissant les niveaux supérieurs. On dissocie ainsi le lien structurel entre droit social et république sociale. Ce faisant, c'est la citoyenneté sociale que l'on touche au cœur : chaque salarié ou travailleur devra, toujours plus par ses propres ressources, « construire » (ou pas) son parcours « professionnel » et son parcours tout court.

Avec l'explosion des inégalités, un chômage de masse qui ne recule pas (qui aura même toutes les chances d'augmenter avec les progrès de l'intelligence artificielle) et une « sécurisation » des gens toujours plus hypothétique, car de moins en moins étatique et conventionnelle parce que non rattachée à un statut (notamment collectif et défendu par le collectif), la citoyenneté sociale ne deviendra plus qu'une coquille vide pour bon nombre de citoyens, au nom de la « citoyenneté d'entreprise ». Alors que la notion même d'entreprise n'a jamais été aussi insaisissable !

Quant au paritarisme, nous nous rappelons les mots du Président Emmanuel Macron lors de sa campagne pour les élections présidentielles. Celui-ci condamnait la « gestion partiaire de la formation professionnelle jugée corporatiste, opaque et inefficace », en s'appuyant notamment pour cela sur la publication de l'institut Montaigne (« *think-tank* » très libéral).

De fait, avec la nouvelle « réforme » sur la formation professionnelle, loin de « réformer », même radicalement, son mode de gestion, cette dernière en organise le « déclin » (nous y reviendrons lors d'un prochain article). Nous pouvons en dire autant pour les autres domaines du paritarisme. Comme le rappelait récemment Angélique Negroni, sans le dire, le Président Emmanuel Macron « le libéral » étatique la santé petit à petit.

En effet, la santé est de moins en moins assurée par les charges sociales, la part de l'impôt (via la CSG notamment) ayant petit à petit grossi pour finir par remplacer complètement les cotisations salariales. Moins de cotisations, plus d'impôts : « la santé s'éloigne avec Emmanuel Macron un peu plus du modèle « bismarckien » assurantiel fondé sur le travail, pour se rapprocher du modèle assistanciel « beveridgien » à l'anglaise, piloté par l'État ».

Selon un auteur, ancien proche du MEDEF, les « partenaires sociaux », faute d'avoir accepté l'ouverture au marché (à l'allemande), [auraient préféré demeurer dans une « zone de confort qui leur évitait, à court terme, des remises en cause difficiles »](#).

En bref, à trop vouloir échapper aux règles de la concurrence, « les partenaires sociaux » auraient fourni le meilleur argument à l'Union européenne (Maastricht oblige !) pour que celle-ci brise le paritarisme à la française car, conclut l'auteur, « contrairement à la croyance naïve de certains partenaires sociaux, l'Union européenne n'offre que deux voies : soit la solidarité qui relève du service public, soit la concurrence. L'espérance qu'une troisième voie mêlant structures de droit privé et monopoles est un leurre, qui a préparé le terrain à l'étatisation ».

Existe-t-il une troisième voie ? Oui, pensons-nous, et une troisième voie qui fasse taire la « fatalité ». La fatalité qui consiste à vouloir déposséder les travailleurs de leur autonomie, laquelle fatalité consiste à briser les « corps intermédiaires » ou les instantes d'intermédiation entre l'individu (de plus en plus isolé) et les forces du marché appuyées par un État qui se veut toujours plus « assistanciel ». Il est plus que temps de puiser dans notre grande tradition en redonnant vie à une nouvelle forme de « paritarisme », qui empêchera que le capital n'absorbe tout sur son passage. Il en va de notre survie même.

[Gérard ADAM](#) Professeur émérite au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

### **Le paritarisme, une spécificité française menacée**

**Le paritarisme est confronté à la dynamique d'universalisation de la protection sociale et à des contestations de sa légitimité comme de son efficacité. Le système a su pourtant faire ses preuves, alliant syndicats et patronat dans la gestion et les évolutions de pans importants du modèle social. L'avenir de cette dimension essentielle de la démocratie sociale est incertain.**

Le paritarisme : une notion faussement simple, à géométrie variable. Paritarisme de gestion, de négociation, d'orientation, tripartisme larvé : les termes et qualificatifs sont nombreux pour cerner cette réalité spécifiquement française. L'annexe de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 17 février 2012 sur la modernisation du paritarisme, comme le rapport Germain de juin 2016 consacré au même thème, énumèrent une longue série d'organismes dont il faut souligner qu'un certain nombre n'ont rien ou pas grand-chose de véritablement paritaire (l'ensemble des institutions de sécurité sociale, par exemple).

La rigueur justifie de retenir trois critères pour définir clairement le paritarisme. D'abord, l'origine contractuelle du système (retraites complémentaires, assurance chômage, formation, Apec) ; ensuite, l'origine des ressources (contributions d'origine contractuelle, par opposition à des subventions publiques ou des mesures fiscales) ; enfin, la liberté de gestion et d'utilisation des ressources. Dès lors, on est tenté d'observer que le paritarisme pur n'existe plus vraiment aujourd'hui. Mais, au moins, cette grille d'analyse permet-elle d'éviter la confusion en s'en tenant au cœur du système : le paritarisme de gestion, dont l'existence soulève quatre interrogations

### **Quel fonctionnement pour le paritarisme de gestion ?**

Gouvernance rigoureuse, gestion irréprochable et transparente, efficacité du service proposé, compétence des mandataires : ces termes de l'ANI de 2012 indiquent clairement en creux les défaillances des institutions paritaires auxquelles les partenaires sociaux ont entendu remédier. Par ailleurs, un pas important a été franchi en direction de la transparence du financement des syndicats et du patronat avec la création de l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN), créée en mars 2015, financée à la fois par une contribution de 0,016 % de la masse salariale des entreprises (pour un total de 91,3 millions d'euros en 2016) et d'une

subvention de l'État (32,6 millions). Au total, pour 2016, les sommes redistribuées ont représenté 122,8 millions d'euros (83 millions pour les syndicats et 39,8 pour le patronat).

Cette double clarification appelle cependant des prolongements indispensables. D'une part, le bilan de l'accord de 2012 reste à établir : dans quelle mesure les exigences posées alors sont-elles devenues une réalité dans chacune des institutions paritaires ? D'autre part, toutes les instances considérées comme paritaires ne sont pas encore incluses dans le champ du Fonds pour le financement du dialogue social<sup>1</sup>.

### **Quelle logique de représentation ?**

Une tendance lourde existe en faveur de l'universalisation des prestations sociales. Elle percute les trois étages traditionnels de notre système social : la solidarité pour tous, l'assurance pour ceux qui acquittent une cotisation dans le cadre de systèmes contractuels collectifs et la responsabilité individuelle pour ceux qui acceptent un effort personnel. Or, dans certains domaines, les frontières entre ces trois domaines sont devenues poreuses, ou le deviendront. Le cas de l'assurance chômage est particulièrement significatif à cet égard, avec son extension annoncée aux indépendants. Comment organiser la concertation et la coordination entre ces trois niveaux quand le paritarisme est souvent sollicité pour assumer des dépenses de solidarité ?

La spécificité originelle du paritarisme est de reposer sur une vision simplifiée des rapports sociaux dans une société devenue complexe et qui ne se définit plus par l'opposition simpliste entre salariés et patrons. Des formes nouvelles d'activité (autoentrepreneuriat, « ubérisation »...) remettent en cause les catégories du droit du travail. Concrètement, les syndicats peuvent difficilement affirmer représenter les chômeurs, les retraités, les « indépendants » au statut souvent incertain. L'idée d'un élargissement des instances représentatives à de multiples catégories sociales et professionnelles serait illusoire et n'irait pas non plus dans le sens d'une plus grande efficacité. L'affirmation selon laquelle, par nature, l'État assurerait une parfaite représentation de tous relèverait aussi d'une pure affirmation doctrinale. La réponse à ce défi d'institutions plus fidèles à la réalité d'une société complexe n'est sans doute pas institutionnelle, mais plutôt à rechercher en direction d'une culture - mais aussi de règles - de lisibilité, de réactivité et de responsabilité.

### **Quelle capacité à assurer des réformes structurelles ?**

Les institutions paritaires doivent à la fois assurer l'équilibre de leurs comptes, mener les réformes nécessaires à l'évolution de la société et obtenir l'accord d'une majorité d'organisations syndicales et patronales. Mission impossible ? Les risques sont évidents : soit des déficits financiers devenant insoutenables, soit l'immobilisme social, soit l'échec contractuel. Le bilan du paritarisme n'est pas aujourd'hui en noir et blanc, mais en gris : variable suivant que l'on examine les retraites complémentaires, l'assurance chômage ou la formation. Encore faut-il observer que les interventions incessantes de l'État ne facilitent pas la solution des équations.

Surtout, ce bilan ne saurait ignorer que la logique profonde du paritarisme consiste à réduire l'intensité des affrontements sociaux, ce qui est fondamental. Le paradoxe de son fonctionnement tient de sa gestion, assurée par l'ensemble des partenaires sociaux, y compris par ceux qui ont récusé les accords à mettre en œuvre. Ce détail change tout et incite à se demander si l'État pourrait faire mieux. Ce qui est en jeu, c'est moins la timidité réformatrice des partenaires sociaux que la capacité des Français à accepter des changements difficiles.

### **Quels rapports avec l'État ?**

Toutes les instances paritaires ont été créées avec l'objectif de favoriser des espaces d'autonomie contractuelle pour les partenaires sociaux. Les gouvernements, de droite comme de gauche, se sont souvent mal accommodés de cette perspective, rusant de multiples façons pour en réduire la portée. Actuellement, une nouvelle phase s'est ouverte, dépassant de loin les escarmouches traditionnelles. L'enjeu n'est plus celui d'un « tripartisme larvé », mais d'une remise en cause du principe même du paritarisme.

Dans le passé, l'interventionnisme de l'État a souvent simplement résulté de son impécuniosité, ce qui l'a conduit à faire financer des pans de sa politique sociale par le paritarisme. Ainsi en a-t-il été pour l'Agefiph ou le 1 % logement. De même, la création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a résulté d'un compromis complexe pour faire participer les fonds de la formation professionnelle à des missions relevant de l'action publique<sup>2</sup>. Dans le cas de l'assurance chômage, l'interventionnisme gouvernemental s'est trouvé facilité par l'obligation juridique de faire avaliser par le Parlement les accords intervenus. Une voie plus souple a cependant été utilisée pour l'ensemble du dialogue social avec le recours à des documents d'orientation permettant, en principe, de conjuguer liberté de négociation des partenaires sociaux et primauté de l'État.

Cet équilibre fragile a été remis en cause par Emmanuel Macron, qui n'a pas caché sa contestation du principe même du paritarisme, donc du rôle des syndicats et du patronat dans des dossiers sociaux majeurs.

### **Un avenir incertain**

Le président de la République veut conduire rapidement et sans faiblir toutes les réformes qu'il estime nécessaires pour la modernisation de la France. C'est donc une transformation complète du dialogue social qui est en jeu, au-delà même du paritarisme. Les partenaires sociaux vont ainsi se trouver confrontés à deux obstacles de taille. Le premier leur est propre et tient à leur capacité à se rassembler pour mener ensemble les changements sociaux conciliant le double objectif de l'équilibre financier et de l'équité sociale. Le second, plus global, tient à l'hyperprésidentialisme qui semble caractériser de plus en plus le pouvoir exécutif. Celui-ci n'entend manifestement pas accorder une large place aux syndicats et au patronat pour gérer des missions d'intérêt général. C'est au fond toute une vision de la démocratie sociale qui est en cause. L'enjeu est de taille.

1. Le Fonds pour le financement du dialogue social, créé par la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale, a pour mission de contribuer au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs pour leurs activités concourant au développement et à l'exercice de missions d'intérêt général. Le fonds paritaire, géré par l'AGFPN, est dirigé par les organisations patronales et syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

2. Créé par l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et par la loi no 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, le FPSP est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

#### **Partis populistes ultra-libéraux : position du groupe des travailleurs du CESE**

24/10/2018

À quelques mois des élections européennes, le groupe des travailleurs du Comité économique et social européen (Cese) s'est réuni en session extraordinaire à Vienne, le 10 octobre, pour mobiliser les syndicats nationaux sur les enjeux de ces élections.

Selon le *groupe des travailleurs du CESE*, « Le racisme, la xénophobie, le nationalisme et le populisme de droite progressent, nourris par des années de politiques néolibérales qui suscitent un mécontentement populaire croissant à mesure que les inégalités et la pauvreté augmentent. Le manque de solidarité nationale se reflète au niveau européen, où les États membres saisissent toutes les occasions d'affaiblir l'agenda social pour l'Europe. Le socle social, qui promettait de résoudre la situation, s'est avéré jusqu'à présent inefficace et manque de ressources et de mécanismes suffisants. Dans le même temps, certains gouvernements nationaux remettent ouvertement en question les fondements de la démocratie et l'état de droit, et s'attaquent à la société civile et aux syndicats.

En cette période critique où les droits et conditions de vie des travailleurs sont en jeu, le groupe des travailleurs s'est rassemblé au siège de la présidence de l'UE afin de discuter des actions que les syndicats peuvent et doivent entreprendre en vue de renverser la situation avant qu'il ne soit trop tard. »

Les participants sont parvenus à dégager des lignes directrices :

**1° Attaquer les partis populistes sur le fait qu'ils s'accordent parfaitement avec les théories néolibérales de destruction des protections de l'emploi**, comme le démontre les projets des gouvernements finlandais (réduction de la protection contre les licenciements dans les entreprises de moins de 20 salariés) et autrichien (augmentation des durées maximales de travail à 12 heures par jour et 60 heures par semaine).

2° Rester sur des thématiques syndicales comme le pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de travail ou la protection sociale, en particulier pour les travailleurs des plateformes, sans se laisser enfermer dans les discussions sur les migrations et la fermeture des frontières. Pour Gabrielle Bischoff (DGB), présidente du groupe des travailleurs, il faut que les syndicats retrouvent leur rôle de porteur d'espoir d'une vie meilleure et pour cela proposer des solutions justes face aux grands défis que sont la transition écologique, la globalisation et la numérisation.

3° Repenser la façon de communiquer pour contrer les discours et l'efficacité des mouvements populistes ou d'extrême droite qui inondent l'Internet et les réseaux sociaux de *fake news*.

(sources : <https://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/eesc-info/112018> et IR Notes 106 – 24 octobre 2018 [www.irshare.eu](http://www.irshare.eu)).

#### **Quelle réforme de l'état**

- **JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU 25/10/2018**

#### **Quelle restructuration de l'état ?**

L'exercice appelé CAP22 a débouché sur un rapport préconisant un premier train d'économies de 30 milliards d'euros dont le contenu mérite d'être sérieusement discuté.

Quelques propositions sont de bon sens comme la suppression de certaines niches fiscales. La plupart ne font cependant que prolonger la logique d'austérité déjà à l'œuvre. Ainsi en est-il de la suggestion d'un énième plan d'économie pour le système de soins, d'une réduction de l'APL, de la sélectivité des allocations familiales.

Mais au travers de sa vingtaine de proposition, le rapport dessine surtout l'esquisse d'une puissance publique rétrécie. Parmi les mesures retenons des transferts d'activités multiples, la réduction du format de la direction des Finances Publiques, un démantèlement de Pôle emploi, des amputations dans l'audio-visuel public, une liquidation de la direction de la concurrence et de la répression des fraudes... Et bien entendu une mise en cause du statut de la fonction publique.

#### **Un état entravé**

Cet exercice traduit une perte de maîtrise de la puissance publique qui n'arrive plus à perpétuer une organisation économique-sociale plongée dans la compétitivité mondiale. Il est l'expression d'un Etat de plus en plus écartelé entre son rôle social et les appels au soutien des entreprises. Dans les faits, entre les deux objectifs, un abîme se creuse dont l'endettement public n'est finalement que la traduction.

Selon ces experts le pays devrait prioritairement se penser comme la « base arrière » de firmes partant à la conquête du monde. En fait, « l'efficace », au sens de la compétitivité marchande, devrait prendre le pas sur toutes les autres considérations. Comme si la condition humaine se mesurait à l'aune des marchés ! Cela nourrirait en retour le recul de la notion d'intérêt général et accentuerait le vide citoyen qui risque d'être comblé par la multiplication des « clientèles ». Beau progrès en perspective !

#### **Refuser l'état peau de chagrin**

C'est du refus d'un tel écartèlement que pourra naître une nouvelle démarche politique au sens plein du terme. L'Etat est bien sûr affaibli à l'heure où les entreprises, la finance, mais aussi certaines catégories de travailleurs peuvent « faire sécession » en s'extrayant du champ de la solidarité collective. Le contrat social ne peut plus découler plus d'un processus unique, piloté par l'Etat, c'est-à-dire à travers des seules élections et institutions publiques. Mais cela ne veut certainement pas dire qu'il faille céder à l'idée selon laquelle l'Etat est désormais appelé à jouer un rôle mineur, laissant le champ libre aux puissances financières. Réinventer le pouvoir et la démocratie, en France et en Europe suppose non pas un Etat minimal, mais une maîtrise collective des outils de développement dont l'épargne, le crédit, la fiscalité. Et bien sûr la réaffirmation de l'importance de l'intérêt général, point d'ancrage essentiel de l'action publique, celui qui en fait sa spécificité.

#### **Un économiste tire la sonnette d'alarme**

À propos de : Daniel Cohen, « *Il faut dire que les temps ont changé...* » *Chronique (fiévreuse) d'une mutation qui inquiète*, Albin Michel par [Christian Baudelot](#), le 29 octobre

**Daniel Cohen aborde avec une inquiétude rarement perceptible chez les économistes les mutations de notre monde globalisé. L'avènement de l'homo digitalis, les réseaux sociaux, la robotisation des économies appellent à chercher les voies d'une maîtrise collective des bouleversements à l'œuvre.**

Il est rare qu'un économiste fasse état de ses émotions. C'est pourtant l'exercice auquel se livre Daniel Cohen dès le titre de son livre. « D'étranges glissements se sont produits qui nous ont fait passer d'un monde à un autre, totalement étranger à celui qui l'avait enfanté. » C'est bien le changement qui constitue l'objet central de cet ouvrage. Et un changement d'ampleur considérable puisqu'il s'agit du passage « d'un monde à un autre. » Rien de moins. S'inspirant de la périodisation élaborée dès 1948 par Fourastié (*Le grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle*), il considère en effet qu'après l'âge de l'agriculture, puis de l'industrie, nos sociétés sont entrées dans un troisième âge, celui de la numérisation et de l'*homo digitalis*. Il n'est pas le premier à analyser les transformations profondes que les nouvelles technologies impriment à nos modes de vie, à nos mentalités et à nos usages de l'espace et du temps. Conscient que tout bouge, l'économiste est aussi le lecteur averti d'une masse d'études consacrées à tous ces bouleversements dans les domaines les plus divers, à commencer par celui des bases économiques de nos sociétés. L'objectif de ce livre est de fournir au lecteur les moyens d'accéder à une vision d'ensemble de ce qui nous arrive. C'est pourquoi, multipliant les angles d'approche, il articule les uns aux autres les regards d'économistes, de sociologues, de démographes, de psychologues d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi de philosophes, de psychanalystes, de spécialistes de l'intelligence artificielle, de physiciens, de biologistes sans se priver non plus de l'apport très significatif d'écrivains, de cinéastes et de chanteurs, Bob Dylan en particulier. L'assemblage de tous ces éléments disparates est instructif et original. Il compose un tableau qui rend intelligible et inquiétante la dynamique complexe de toutes ces mutations. Elles bouleversent notre monde au point de déboussoler des pans entiers de la population et... l'économiste lui-même. L'heure est grave ! La perte de sens est au cœur du livre.

### **Le sens perdu**

D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Un retour sur l'hier permet de mieux singulariser l'avenir qui s'esquisse, une société sans croissance et sans création d'emplois faute d'économies d'échelle. Hier, une société industrielle où l'essentiel de la richesse était produit par et dans des usines, majoritairement peuplée d'ouvriers. La demande était forte puisqu'il fallait fournir à des populations de plus en plus nombreuses, les biens d'équipement et de consommation propres à la civilisation moderne : logements, voitures, avions, équipements ménagers, etc., d'où la possibilité d'un taux de croissance élevé sur une longue période. La tension permanente, propre au capitalisme, entre la dureté de la sphère de la production, avec sa hiérarchie verticale et l'exploitation des travailleurs soumis à des conditions de travail souvent impitoyables et la sphère de la consommation célébrée comme un lieu de jouissance et d'épanouissement individuel était devenue supportable : une élévation constante du pouvoir d'achat, une vie meilleure pour ses enfants qui bénéficiaient de salaires supérieurs, de meilleures conditions matérielles d'existence et de positions sociales plus élevées compensaient les efforts déployés au travail. En offrant au plus grand nombre un luxe auparavant réservé à l'élite, le capitalisme avait entraîné l'adhésion populaire. La force de la croissance donnait un sens à l'existence : chaque génération vivait mieux que la précédente. Chacun avait le sentiment de vivre dans une société animée par le progrès. Les syndicats étaient forts et le compromis social d'ensemble conclu avec le patronat acceptable. Les accords de Grenelle en 1968 en sont la preuve. Tableau sans doute un peu idyllique, mais largement confirmé par la brutalité du contraste avec le monde qui s'esquisse aujourd'hui.

Au cours des années 1970, la croissance s'essouffle puis tombe en panne. La société industrielle s'effondre et avec elle, les infrastructures sociales qui la soutenaient. Adieu prolétariat, syndicats, idée de progrès, ascension sociale des enfants... Le chômage ne cesse de monter. Afin de lutter contre ce déficit de croissance en grande partie provoqué par le faible rendement d'échelle des marchandises produites, les actionnaires reprennent la main à partir des années 1980. La révolution financière impose aux entreprises de réduire « à tout prix » les coûts de production. L'idéal est une entreprise sans employés. Ceux qui restent sont condamnés à vivre dans un monde sans temps mort. L'intensification du travail est le seul moyen de doper les gains de productivité. Les cadences sont de plus en plus imposées par la demande du client. La baisse des coûts de communication permet d'externaliser à tout va en dehors des frontières des entreprises et des nations. Ce n'est plus l'éthique protestante, chère à Max Weber, qui anime l'esprit des capitalistes, mais une cupidité sans borne. La part du revenu national captée par le 1% le plus riche passe de 10 à 20 %. Thomas Piketty l'a bien montré, la part des salaires dans la richesse diminue fortement au profit des revenus du Capital. Moins la firme emploie de personnels, plus elle engrange de bénéfices. Netflix ou Google peuvent doubler leur chiffre d'affaires sans doubler leur personnel. Il y a quelques gagnants et beaucoup de perdants. Les exécutants de tâches à forts rendements d'échelle tirent leur épingle du jeu. Les autres emplois sont prolétarisés. La recrudescence de ce capitalisme *low cost* provoque une paupérisation nouvelle des classes populaires. Surtout il anéantit les solidarités implicites que l'ancien monde industriel, hiérarchique mais solidaire, avait construites. Les ouvriers de la grande industrie ont perdu plus d'un tiers de leurs effectifs au profit d'autres catégories, ouvriers de type artisanal, ouvriers affectés à la logistique, chauffeurs, manutentionnaires. Ces derniers, travaillant dans des contextes plus informels, proches du client et de la demande finale, deviennent de simples prestataires de services.

### **Le lien perdu**

L'insécurité économique et sociale ronge et brise le lien social. Les sociologues l'ont bien montré, Robert Castel et Serge Paugam en particulier : sentiment d'isolement et d'abandon ressenti par des fractions croissantes des classes populaires, perte de sens et de repère, individualisme par défaut. D'où la montée du populisme qui trouve un exutoire dans le vote FN. L'analyse fine menée par le Cevipof sur les déterminants du vote à la présidentielle de 2017 éclaire bien cette nouvelle polarisation politique.

Le tableau était connu, mais il était nécessaire de le rappeler pour rendre plus sensible encore le contraste avec l'avenir qui se dessine. L'explosion de la numérisation dans la quasi-totalité des domaines de l'existence, le remplacement progressif de la main d'œuvre humaine par des robots de plus en plus polyvalents et performants, les avancées spectaculaires réalisées dans le domaine de l'intelligence artificielle, la généralisation du recours aux algorithmes pour gérer le fonctionnement d'un grand nombre d'institutions et d'activités, autant de révolutions technologiques qui viennent bouleverser de fond en comble à la fois nos comportements individuels et le fonctionnement de nos sociétés.

Que pouvons-nous savoir exactement aujourd'hui de leurs effets à long terme ? Certainement pas tout ! Daniel Cohen a raison de rappeler que beaucoup d'inventions technologiques ont largement dépassé et débordé les objectifs que s'étaient fixés leurs inventeurs : la machine à vapeur devait servir à pomper l'eau dans les mines de charbon, pas à faire rouler des trains. Edison ne pouvait pas imaginer l'ampleur et la diversité des applications engendrées par l'électricité. Alfred Sauvy a bien montré aussi que les inventions technologiques détruisaient toujours des emplois mais en créaient aussi beaucoup de nouveaux, etc. Il reste que l'ampleur des transformations technologiques, économiques et sociales en cours risque de modifier profondément les rapports traditionnels de l'homme avec la machine. Par une forte polarisation des emplois, d'abord : les « manipulateurs de symboles », les concepteurs, se sont beaucoup enrichis. Mais les emplois de proximité, incapables par nature de générer des économies d'échelle et d'accroître leur productivité, parce qu'il s'agit d'une relation de face à face, sont très mal payés et risquent de le rester. En forte augmentation, leurs effectifs proviennent à la fois des flux d'exclus du monde industriel mais aussi de la sous-traitance d'un grand nombre de tâches au consommateur lui-même, avec l'assistance d'un logiciel (réservations en tous genres, formalités administratives, etc.). On a beau savoir que lorsqu'il faut agir en dehors d'un protocole, l'homme, multitâche par nature, est meilleur que le robot et que l'avenir du travail humain dépendra de la manière dont la société sera capable



d'imaginer de nouvelles complémentarités entre l'homme et les machines, on sait que l'avenir se caractérisera par un fort déficit de croissance et d'emplois.

### Sous la dépendance des réseaux

Paradoxe de l'histoire, l'avènement d'Internet consacre à sa manière le triomphe de la contre-culture des années 1960 qui, en rupture avec la société hiérarchique imposant à tous les mêmes modes de vie, célébrait le primat de l'individu, de la liberté, de la gratuité et des relations égalitaires et horizontales entre les personnes. Pour beaucoup d'esprits progressistes, Internet allait « niveler les organisations, mondialiser la société, décentraliser l'autorité et favoriser l'harmonie entre les êtres humains » (Nicholas Negroponte). Gilles Deleuze et Felix Guattari appelaient de leurs vœux une société du rhizome. Le rhizome est horizontal et immédiatement multiple sans commencement ni fin, mais avec toujours un milieu. La racine, au contraire crée de la généalogie, de la hiérarchie et renvoie à une conception verticale et religieuse de la société industrielle. Or, Internet, Facebook, les réseaux sociaux avec leurs affinités électives, sans hiérarchie visible constituent à l'évidence une victoire du rhizome sur la racine. L'idée d'un nouvel environnement technique devait favoriser l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.

Or, de nombreuses enquêtes réalisées aux États Unis sur le fonctionnement des réseaux sociaux (pas ou peu encore en France !) ont analysé les modifications profondes qu'elles induisent dans les cadres mentaux, les comportements, le moral et le rapport aux autres des jeunes générations. La société numérisée laisse en fait peu de place au libre arbitre des individus. L'identité est celle du réseau, pas celle de l'individu qui peut s'y dissimuler. Le monde numérique favorise l'addiction. Avec les séries, les iPhones et la rapidité des communications, il maintient les individus dans un état permanent d'attente d'un mail, d'un sms, d'une info. Tout devient drogue. À force de consacrer 6 heures par jour à leur machine, les jeunes de la génération iPhone sont moins rebelles, plus tolérants, moins heureux et très mal préparés à devenir des adultes. Des expériences ont montré que Facebook diminue le bien être : plus on s'y adonne, plus on se déclare malheureux. Les réseaux sociaux contribueraient à désocialiser les personnes et à leur faire perdre le sens de l'avenir en les cantonnant dans le marais d'un présent permanent. Le monde technique abolit le futur car il est à lui-même son propre dépassement. Deux décennies d'internet ont davantage changé le rapport à la lecture que des millénaires d'écriture, etc. L'empreinte de toutes ces nouvelles technologies sur les mentalités et les comportements est si forte que le risque est grand, cette fois, que les hommes s'adaptent plus à la machine que l'inverse. À force d'être alimenté à chaque page par les nouveaux exploits d'applications issues de l'intelligence artificielle, de nouveaux territoires conquis par des algorithmes révolutionnaires, l'avenir qui nous attend devient apocalyptique. L'économiste rationnel, Daniel Cohen, céderait-il aux sirènes d'un scénario catastrophe ?

Pas si sûr ! D'autant que tout est loin d'être rhisomatique et horizontal dans nos sociétés. Les nouvelles sociétés tentaculaires et mondialisées, comme les Gafa (Google, Amazone, Facebook et Apple), dominant largement la vie économique, financière, sociale et idéologique tout en exerçant un contrôle permanent sur nos existences dont elles finissent par tout connaître.

Sans doute, le contraste entre l'hier et l'aujourd'hui est-il poussé à l'extrême pour les besoins de la démonstration. Tout n'était pas rose dans la société industrielle, tout n'est pas noir, non plus, dans la société numérisée. Et Daniel Cohen fait bien état de toutes les avancées positives de la numérisation, dans le domaine de la santé et de l'éducation en particulier. Le mérite principal de ce livre est d'attirer l'attention sur la perte de sens induite par tous ces grands bouleversements encore très mal contrôlés. Maximal parmi les fractions sociales les plus éloignées du centre de ce grand tourbillon, la perte de sens est aussi partagée par des masses croissantes de citoyens qui ont du mal à se représenter l'avenir qui les attend, eux et surtout leurs enfants et petits-enfants.

### Que faire ?

Dans les dernières pages de son livre, Daniel Cohen indique un certain nombre d'actions et de mesures qui devraient être entreprises pour contrecarrer les effets les plus néfastes de la nouvelle donne. Elles relèvent pour l'essentiel de la mise en place de nouvelles régulations sociales par les États : mieux surveiller et réguler les activités des Gafa, créer des banques de données publiques sur des sujets majeurs, redonner la main aux institutions publiques, hôpitaux, écoles, veiller à contrecarrer la disparition de l'intimité sur les réseaux sociaux, s'opposer aux ventes de données, exiger une meilleure transparence des algorithmes. Organiser des « journées sans » (*ordi, iPhone, internet...*) pour « reciviliser » les relations interpersonnelles. Mieux former les jeunes pour les faire retrouver les chemins de la lecture... Afin d'assurer des protections nouvelles contre les aléas de l'existence et la diminution probable de millions d'emplois, un revenu universel devrait être instauré, etc.

Toutes ces mesures sont certes nécessaires mais, outre qu'elles seront difficiles à mettre en œuvre, elles risquent aussi d'être insuffisantes. La croissance n'est pas la seule à être en panne. Face à la nouvelle donne, l'imagination créatrice de solutions nouvelles et de projets économiques, politiques et démocratiques à la hauteur des grands bouleversements que nous traversons est elle aussi largement en panne. La disparition de la gauche du paysage politique n'en est qu'un symptôme. D'où l'incitation pressante en conclusion du livre à un réveil citoyen qui consisterait à débattre collectivement avec les autres des « meilleurs moyens de satisfaire les besoins véritables », selon la formule d'André Gorz dont Daniel Cohen a raison de rappeler qu'il fut en France l'un des premiers à discerner les nouveaux défis qui attendaient nos sociétés.

Jusqu'à présent, la meilleure solution apportée par le capitalisme pour résoudre des crises économiques d'une telle ampleur a été le recours à la guerre. On détruit tout et on recommence. Cette éventualité est loin d'être exclue aujourd'hui. Les arsenaux de nombreux pays regorgent d'armes sophistiquées prêtes à l'emploi. Mais une nouvelle dimension pourrait cette fois changer la donne, la vitesse imprévue du réchauffement climatique. La vitesse imprévue de la dégradation climatique va obliger à réduire la voiture et les productions polluantes (voiture, avions...). Les coûts croissants du transport risquent alors de pousser chaque pays à rapatrier au sein de ses frontières une partie au moins des productions industrielles et agricoles nécessaires à sa subsistance. La lutte contre le réchauffement climatique va donc obliger à inventer de nouveaux moyens de « satisfaire les besoins véritables. » Beaucoup d'initiatives et de groupements locaux existent déjà, sur le plan local, dans le domaine agricole et artisanal. Sont-elles fédérables ? Constituent-elles les amorces d'une nouvelle société ? Comment utiliser toutes les ressources du digital, des algorithmes et de l'Intelligence Artificielle dans des cadres sociaux qui soient hors de portée des Gafa et des États policiers ? C'est bien à ces questions fondamentales aujourd'hui que nous incite à répondre le livre de Daniel Cohen.

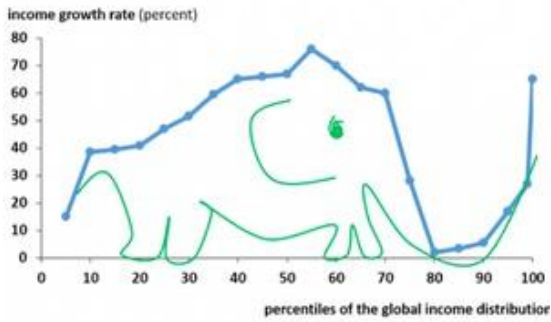
Daniel Cohen, « *Il faut dire que les temps ont changé...* » *Chronique (fiévreuse) d'une mutation qui inquiète*, Albin Michel, 2018. 224 p., 19 €.

### Pour citer cet article :

Christian Baudelot, « Un économiste tire la sonnette d'alarme », *La Vie des idées*, 29 octobre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Un-economiste-tire-la-sonnette-d-alarme.html>

### Que nous dit la « courbe de l'éléphant » de Branko Milanovic ?

- [Olivier Galland](#) 29 octobre 2018



Dans un livre publié en 2016<sup>[1]</sup> qui a fait grand bruit parmi les économistes s'intéressant aux inégalités, Branko Milanovic analyse la redistribution du revenu mondial opérée sur une vingtaine d'années, entre la chute du mur de Berlin et la crise de 2008. Une courbe issue de ce travail est déjà passée à la postérité, la courbe dite de l'éléphant, parce que sa forme, décrivant la croissance du revenu moyen de chaque fractile des revenus mondiaux (des 5% les plus pauvres aux 1% les plus riches), évoque celle d'un éléphant relevant sa trompe (voir la figure 1).

La démarche de Milanovic est originale parce qu'il s'intéresse à l'inégalité à l'échelle mondiale en comparant l'ensemble des revenus de la planète, donc par exemple, ceux des pauvres américains aux riches chinois. Ce travail est techniquement complexe car il suppose de compiler des enquêtes nationales sur les revenus des ménages<sup>[2]</sup>. Branko Milanovic et son collègue Christoph Lakner plaident d'ailleurs pour qu'un modèle international unique d'enquête sur les revenus des ménages, confiée aux instituts statistiques nationaux, soit implémenté par la Banque mondiale ou les Nations Unies. Cette comparaison des revenus à l'échelle mondiale est nécessaire car les revenus des habitants de chaque pays sont de plus en plus affectés par les transformations économiques résultant de la mondialisation. C'est bien d'ailleurs ce que montre la fameuse courbe de l'éléphant, une redistribution des revenus à l'échelle mondiale. Cela permet de répondre, en partie, à la question : quels sont les gagnants et les perdants de la mondialisation ?

#### **L'inégalité globale reste élevée et est due essentiellement aux écarts entre pays**

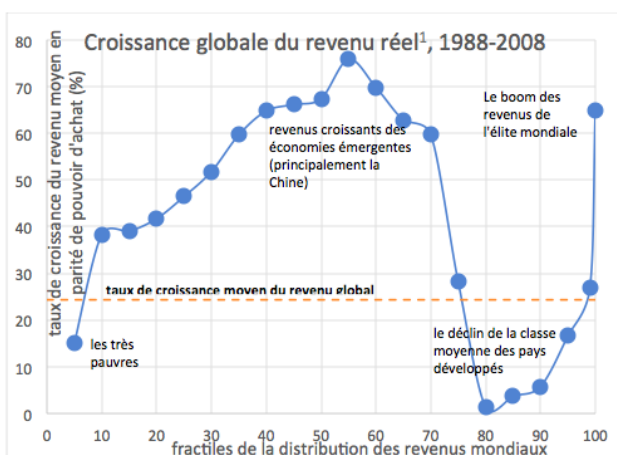
Avant de commenter la figure elle-même, un mot sur les résultats concernant l'inégalité mondiale. Celle-ci reste extrêmement élevée, par rapport à l'inégalité mesurée à l'intérieur de chaque pays. En 2008, d'après les calculs des auteurs, l'indice de Gini du revenu mondial (qui va de 0 égalité parfaite à 1 inégalité parfaite) était légèrement supérieur à 0,7. Par comparaison, l'indice de Gini en France en 2008 était de 0,289 et de 0,41 aux États-Unis, pays très inégalitaires. Néanmoins nous sommes entrés dans une ère de déclin de l'inégalité mondiale : en 2013, d'après les calculs d'un autre économiste (Max Roser<sup>[3]</sup>) le coefficient de Gini du revenu mondial s'est établi à 0,649, en baisse de 10% depuis 1988.

L'inégalité entre pays, bien qu'elle ait diminué (du fait de la mondialisation et de l'essor économique des pays du sud-est asiatique), reste le facteur contribuant principalement à l'inégalité globale. Les auteurs calculent ainsi qu'égaliser tous les revenus au sein de chaque pays ne réduirait l'inégalité mondiale que de 23%, alors que l'opération inverse – égaliser les revenus entre pays sans toucher à l'inégalité intra-pays – la réduirait de 77%. C'est ce qui fait dire à Branko Milanovic que la situation des individus dépend d'abord et avant tout de l'endroit où ils sont nés. Et c'est ce qui le conduit à plaider pour mesurer l'inégalité à l'échelle mondiale.

#### **Les gagnants et les perdants de la mondialisation**

La courbe de l'éléphant de la figure 1 montre donc la croissance du revenu moyen (en ordonnée) des différents fractiles de la distribution mondiale des revenus entre 1988 et 2008 (en abscisse) dans 120 pays. Un triple enseignement s'en dégage. Tout d'abord les 5% les plus pauvres n'ont pas réduit leur handicap relatif puisque, même si leur revenu s'est accru, il l'a fait moins vite que le revenu global moyen. Ils font partie des perdants relatifs. Un deuxième groupe de perdants est très différent : c'est celui des revenus situés entre le 80ème et le 95ème percentile – des revenus donc plutôt élevés à l'échelle mondiale (mais pas forcément à l'échelle des pays riches) – qui ont également progressé moins vite que le revenu global ; ils se sont relativement appauvris.

Figure 1 La courbe de l'éléphant



<sup>1</sup> Le revenu réel prend en compte la variation des prix au cours de la période étudiée ; il s'agit du revenu avant impôts

Il y a enfin les gagnants qui se divisent en deux groupes très différents : les personnes qui se situent autour de la médiane et qui voient leurs revenus réels presque doubler et enfin les 1% les plus riches de la planète dont les revenus, déjà très élevés, ont continué de croître fortement (+65%) durant la période étudiée. Il faut bien sûr garder à l'esprit qu'on parle ici d'écarts relatifs, ce qui fait que les gains au sommet de la distribution des revenus (le 1%) sont incomparablement supérieurs à ceux des revenus autour de la médiane. Les gains absolus par tête des 1% entre les deux dates (en parité de pouvoir d'achat) ont été de 25 000 \$,

tandis que ceux du revenu médian ont été de 400 \$ ! Les 5% des plus riches de la planète ont ainsi accaparé 44% de la croissance du revenu mondial entre les deux dates.

Quelle est la composition de ces différents groupes de gagnants et de perdants de la redistribution mondiale des revenus ? Les personnes situées autour de la médiane sont, à 90% issues des pays émergents d'Asie, surtout la Chine, mais aussi l'Indonésie ou la Thaïlande et à un moindre degré l'Inde, une nouvelle classe moyenne mondiale qui émerge. Les perdants quant à eux, et c'est un résultat sans doute moins attendu, sont principalement issus des économies développées et des anciens pays communistes. Mais, selon les auteurs, même en ne prenant pas en compte ces ex-pays communistes, l'écrasante majorité des membres de ce groupe de « perdants » est issue de « l'ancien monde » des pays riches. Cette classe moyenne des pays développés voit son revenu stagner ou ne plus progresser que faiblement.

La courbe de l'éléphant est évidemment fascinante mais elle a aussi ses limites. Elle a été critiquée sur le plan technique, mais les auteurs répondent de façon assez convaincante à ces critiques[4]. Plus important peut-être, est le fait que, par construction, le monde développé dans son ensemble est concentré dans les derniers déciles de la distribution mondiale des revenus (par exemple, les 5% les plus pauvres des Américains se situent au 68ème percentile), ce qui contribue à rendre presque invisibles les inégalités internes qui s'y jouent (en dehors du 1% du haut de la distribution). Il est difficile à la fois d'élargir la focale et de la resserrer. Ce que Lakner et Milanovic appellent donc les « classes moyennes » des pays riches reste un concept assez flou dont on a un peu de mal à cerner les contours.

#### **Quelles implications politiques ?**

Si le travail de Lakner et Milanovic est pris au sérieux, et il a toutes les raisons de l'être, les implications politiques sont nombreuses. On est évidemment tenté de mettre en parallèle les deux évolutions principales qu'il met en lumière – l'émergence de la classe moyenne asiatique et le déclin relatif de la classe moyenne des pays riches – même si nos deux auteurs refusent prudemment d'affirmer un lien de causalité que leurs données ne permettent effectivement pas d'établir. La concomitance des deux évolutions n'en est pas moins frappante. Est-elle le signe avant-coureur du basculement de la domination économique de « l'ancien monde » des pays riches vers le « nouveau monde » des pays émergents, essentiellement asiatiques ?

Ensuite, le déclin de la classe moyenne occidentale, s'il se confirme, parallèlement à la montée d'une élite mondiale largement détachée de son appartenance nationale, peut constituer une menace pour la stabilité de la démocratie. Lakner et Milanovic évoquent le risque d'une dérive de la démocratie vers des formes de ploutocratie, d'un gouvernement par les riches. C'est sans doute excessif. Mais il est indéniable qu'une partie des classes moyennes des pays développés se sent aujourd'hui lésée par la mondialisation en cours. En examinant la courbe de l'éléphant on ne peut pas leur donner tout à fait tort.

Un des points sans doute les plus importants qui ressort du travail de ces deux économistes est la mise en lumière du rôle crucial que joue le pays de naissance dans le destin des individus. Le débat sur l'inégalité se focalise le plus souvent sur les écarts entre groupes sociaux internes à chaque pays, alors que l'enjeu est d'abord et de plus en plus, mondial. Le paradoxe est que l'inégalité interne se renforce alors que l'inégalité inter-pays diminue. Mais cette diminution se fait, peut-être, au détriment des classes moyennes de l'ancien monde. Cela peut évidemment alimenter le nationalisme économique et le nationalisme tout court, dont les signes de développement sont patents. Notons pour finir une autre implication de ce déterminisme du pays d'origine : les migrants économiques des pays les plus pauvres ont probablement cette intuition que pour échapper à leur destin misérable ils doivent fuir leur pays de naissance.

[1] Branko Milanovic, *Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization*, Belknap Harvard, 2016 ; voir aussi Christoph Lakner et Branko Milanovic, « Global Income Distribution : From the Fall of the Berlin Wall to the Great Recession », *The World Bank Economic Review*, vol. 30, n°2, 2015, p.203-232, accessible en ligne [sur la page de Christoph Lakner](#) et également l'article en ligne [sur le site de notre partenaire VoxEU](#).

[2] Les deux auteurs qui travaillent à la Banque mondiale ont créé en son sein la *World Panel Distribution Database* sur laquelle s'appuie leur étude. Elle compile des données d'enquêtes auprès des ménages (565 au total) sur la consommation (dans les pays pauvres, PovcalNet database) et sur les revenus dans les pays riches (*World Income Distribution data*). Les données sont complétées par le *Luxembourg Income Study* (LIS), le *British Household Panel Survey* (BHPS) et le *European Union Survey of Income and Living Conditions* (SILC). La variable clef de l'analyse est le revenu moyen par tête (en parité de pouvoir d'achat 2005) par décile et par pays. L'étude n'utilise pas d'échelle d'équivalence tenant compte de la composition des ménages.

[3] Voir : <https://ourworldindata.org/global-economic-inequality#global-income-inequality-increased-for-2-centuries-and-is-now-falling>

[4] Voir par exemple, les critiques de la Resolution Foundation dont le *Financial Times* [a rendu compte](#).

Et [la réponse de Christoph Lakner](#).

#### **La fatigue, un nouveau champ scientifique**

Entretien avec Philippe Zawieja Propos recueillis par Jean-François Marmion

Novembre 2018

**Le burnout, forme la plus aiguë d'épuisement au travail, cache bien d'autres formes de fatigue – physique, psychique, émotionnelle. D'où l'essor d'un nouveau champ d'étude : les « fatigue studies ».**

#### **Comment définissez-vous la fatigue ?**

Comme le dictionnaire, c'est-à-dire comme l'impossibilité de poursuivre un effort entamé. Une action est engagée, mais ne peut être menée plus loin malgré notre volonté. Cette définition englobe une notion, primordiale, de subjectivité, chacun réagissant différemment en fonction de la situation, de son histoire personnelle, ou encore de son état physiologique. La vanité des efforts nous entraîne du côté de la démotivation et de l'impuissance, en tout cas pour ce qui relève de la « mauvaise fatigue ». Tandis qu'une « bonne fatigue », qu'on trouve dans le sport par exemple, peut correspondre à un plaisir immense.

#### **Quelles sont les causes principales de cette « mauvaise fatigue » ?**

Pour être vulgaire, c'est souvent le sentiment de ras-le-bol, d'« aquoibonisme » comme disait Gainsbourg, lié à une tâche imposée de l'extérieur, dont on ne perçoit pas le sens ni l'utilité. D'où un vrai problème de motivation intrinsèque, alors que le psychisme se concentre sur les mauvais côtés de la tâche, avec une lutte permanente pour parvenir au résultat visé, en un effort vain et déplaisant. La fatigue est la marque d'un conflit intrapsychique sur fond d'absurdité.

#### **La fatigue peut se ressentir à différents niveaux : physiologie, cognitif, émotionnel... Quel domaine vous semble le plus important ?**

La fatigue physique se trouve souvent à la base de tout. Le premier conseil que je donne aux gens fatigués, c'est donc de mieux veiller à leur hygiène corporelle : se rafraîchir avant de dormir pendant une période de chaleur, ne pas faire de sport trop tard en soirée, fuir la lumière



bleue des écrans en fin de journée... Défatigué, le corps nous aide à mieux affronter la fatigue psychique, cognitive ou émotionnelle. C'est un prérequis.

**Peut-on considérer qu'il existe différentes intensités de fatigue, de la lassitude à l'épuisement ?**

La lassitude est un concept assez neutre : son intensité relativement modérée s'appliquerait plutôt à la sphère corporelle, ou à l'ennui, la monotonie. Ce qui n'est pas forcément déplaisant puisqu'on se trouve alors dans une fatigue douce, qui peut justifier un repos réparateur. À l'autre extrémité du continuum, on éprouve une déplétion totale de l'énergie.

**Dans le domaine professionnel, on trouverait donc, à une extrémité du spectre, le *boreout*, caractérisé par l'ennui, et, à l'autre pôle, le *burnout* avec son épuisement ?**

Les mécanismes n'étant pas les mêmes, je ne placerais pas le *boreout* et le *burnout* aux deux extrémités, même si le premier peut mimer le deuxième. Mais la fatigue est bien leur dénominateur commun, que ce soit par sous-stimulation ou par surcharge.

**La fatigue se manifeste-t-elle plus particulièrement dans certaines sphères professionnelles ?**

Dans les études sur le *burnout*, les professionnels de la relation d'aide ont longtemps été présentés comme extrêmement fatigués sur tous les plans, ce qui est vrai pour de multiples raisons... mais ils n'ont pas l'apanage de la fatigue : des cols blancs ou des managers la subissent tout autant. Il est donc difficile de dire que certaines professions seraient plus fatiguées que d'autres, d'autant qu'on manque considérablement de statistiques. À supposer que les statistiques mesurent bien la même chose à chaque fois ! De nombreuses études sont en effet disponibles sur le stress ou le *burnout*, mais ne sont pas facilement comparables : il y a des discussions infinies sur les instruments de mesure, par exemple. Quand les gens expliquent à un enquêteur qu'ils sont fatigués, ils disent simplement qu'ils n'ont plus envie de continuer comme cela. Mais chacun a ses propres définitions, ses propres raisons, ses propres façons de manifester sa fatigue. C'est bien pour cela que je suis un grand défenseur d'une approche subjective et qualitative, et non pas de cette tentation rationaliste, voire positiviste, d'absolument tout quantifier sur un sujet pareil.

**Il faudrait donc des enquêtes basées sur des témoignages ?**

Oui, comme on le fait dans les études sur le handicap, avec une approche presque phénoménologique, pour savoir comment les gens sont fatigués au moment où ils le sont, comment ils le vivent dans leur quotidien, et ce qui les éloigne du fonctionnement supposé optimal d'une personne non fatiguée. Et après tout, nous arrive-t-il vraiment de ne pas être fatigués ?

**Serait-il souhaitable de ne jamais l'être, d'ailleurs ?**

Absolument pas ! La fatigue est un signal d'alarme que nous envoie notre corps ou notre psychisme pour nous dire qu'il faut lever le pied. Il est hors de question de considérer que la fatigue soit une mauvaise chose, même s'il y a une mauvaise fatigue. Ça n'est pas une pathologie, et il ne s'agit pas de la surpsychologiser ou de la surmédicaliser.

**S'il manque des études pour savoir comment chacun vit sa fatigue, il en faudrait d'autres pour chercher comment remédier au problème ?**

On a déjà du mal à définir ce qu'est le problème, ou plus exactement l'ampleur du phénomène ! Entre les sphères professionnelles ou extraprofessionnelles (on parle beaucoup du *burnout* maternel, en ce moment), plusieurs fatigues affectent spécifiquement nos rôles sociaux de parent, d'enfant, de conjoint... On a en effet besoin d'études pour savoir comment aménager notre environnement extérieur pour en tenir compte, de même qu'on s'efforce de prendre en considération les différentes formes de handicap. Un énorme champ scientifique s'ouvre !

**Mais pourquoi, après le *burnout* déjà difficile à cerner, s'attaquer aujourd'hui au problème si général de la fatigue ?**

La fatigue est un angle de lecture de la réalité beaucoup plus en surplomb que le *burnout*, entité de fatigue attribuée spécifiquement au travail. La fatigue peut être lue sous un angle individuel ou collectif. On parle par exemple de fatigue culturelle ou civilisationnelle. La permanence du même terme pour englober des niveaux d'analyse aussi variés m'interroge beaucoup. Pourquoi parle-t-on de la fatigue d'une société, des électeurs... ? Et le terme n'est pas propre aux Français.

**Justement, peut-on parler de « *fatigue studies* » au niveau international ?**

Le corps médical se penche sur la fatigue en tant que symptôme non spécifique, et extrêmement banal puisqu'elle constitue la première cause de consultation de médecine générale ; des psychologues et sociologues travaillent sur la fatigue professionnelle avec la vogue du *burnout* ; des équipes de littérature comparée s'y intéressent aussi... Énormément de chercheurs travaillent donc sur la fatigue, mais sans avoir conscience d'appartenir à un champ unifié. L'approche des *studies* anglo-saxonnes veut bien dire qu'on utilise tous les courants disciplinaires, et c'est précisément ce qu'il faudrait faire pour étudier la fatigue. À condition toutefois d'intégrer l'expérience des gens fatigués. Et comme nous sommes tous concernés, nous sommes tous des producteurs de science en puissance...

**Philippe Zawieja**

Psychologue social et chercheur associé au Centre de recherche sur les risques et les crises de Mines-ParisTech, il a notamment coordonné un *Dictionnaire des risques psychosociaux* (avec Franck Guarnieri, Seuil, 2014) et un *Dictionnaire de la fatigue* (Droz, 2016).

**PLFSS 2019 : la réforme 100% Santé adoptée à l'Assemblée nationale... retour sur les échanges !**

29/10/2018 | 12:30 [commentaire](#)

L'article 33 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019 portant sur la mise en œuvre du 100% Santé (autrement dit RAC 0, ndlr) a été adopté à l'Assemblée nationale par les députés.

Selon le gouvernement, 20% des Français bénéficieront de cette offre, financée aux trois-quarts par la Sécurité sociale (750 millions d'euros seront totalement assurés par l'Assurance maladie obligatoire sur les 3 activités : optique audio et dentaire) et un quart par les complémentaires santé (250 millions d'euros). « 80% des consommateurs vont continuer de se tourner vers une offre plus libre en termes de prix », a fait savoir Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

**« Il est fort à craindre que les tarifs vont exploser »**

Mais, certains députés de l'opposition ont exprimé des inquiétudes par rapport à cette réforme. Parmi eux, Stéphane Viry, député (LR) des Vosges (88), craint que les complémentaires santé soient tentées de majorer d'autres dispositifs afin de compenser leur engagement et trouver l'argent nécessaire. De son côté, Alain Bruneel, député (PCF) du Nord (59), s'interroge sur la situation des assurés qui souhaiteraient des équipements de meilleure qualité que le panier 100% Santé. « Il est fort à craindre que les tarifs vont exploser », a-t-il déclaré. Caroline Fiat, députée (LFI) de Meurthe-et-Moselle (54), qui salue l'initiative du gouvernement « aurait préféré que soit retenu le dispositif 100% Sécurité sociale, les soins étant remboursés par la seule Assurance maladie obligatoire (AMO) ».

Réponse d'Olivier Véran (LREM) rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales, chargé du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019 : « l'effort que doivent fournir les complémentaires santé ne s'élève qu'à 250 millions d'euros, qui sont à mettre en regard avec les 35 à 36 milliards qu'elles collectent, chaque année, uniquement pour la santé



– avec les contrats de prévoyance, les sommes récoltées atteignent même 55 milliards. L'effort demandé ne représente donc pas même 0,05% du montant des cotisations perçues par les complémentaires santé ».

Pour sa part, [Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a réaffirmé devant les députés que la réforme 100% Santé ne devrait pas entraîner de hausse des tarifs des complémentaires santé](#) : « Si elles ont accepté de ne pas augmenter leurs prix au-delà des augmentations annuelles liées au coût de la santé, c'est que les complémentaires ont jugé, et que nous avons jugé, que cette dépense est absorbable par une réduction de leurs frais de gestion. Elles s'y sont engagées, en raison de la marge qu'elles ont en la matière ». Pour rappel, [un comité de suivi de la réforme se tiendra tous les 6 mois avec l'ensemble des acteurs](#). Objectif : veiller à ce que les complémentaires intègrent le 100% Santé dans leur « budget habituel ».

### **100% Santé : vers l'instauration du tiers payant d'ici 2020 ?**

Interpellé par plusieurs députés sur la mise en œuvre du tiers payant pour les soins optiques, dentaires et auditifs dans le cadre de la réforme 100% Santé, Olivier Véran a fait savoir que « le tiers payant généralisé est bien l'objectif à terme ». Un point de vue partagé par Agnès Buzyn : « pour que la réforme s'applique vraiment, il faudrait que les patients n'aient même pas à avancer les frais et que le tiers payant leur soit accessible. Si nous avons renoncé au tiers payant généralisé, c'est d'abord pour des raisons techniques. Nous travaillons avec l'ensemble du secteur pour l'encourager. J'ai demandé à ce que des travaux spécifiques soient menés parallèlement au comité de pilotage du tiers payant, afin de prioriser la facturation des soins et des équipements du panier 100% Santé ».

Mieux rembourser les soins pour les plus modestes

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a validé l'extension de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) aux personnes aujourd'hui éligibles à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Cette mesure, en vigueur à partir du 1er novembre 2019, concernera 1,2 million de bénéficiaires de l'ACS.

Une complémentaire à moins d'un euro par jour pour les personnes ayant moins de 1 000 euros de revenus par mois ([nouveau dispositif de la CMU-contributive, né de la fusion de la CMU-C et de l'ACS à partir de novembre 2019, ndlr](#)) sera créée.

Pour rappel, ce PLFSS 2019 devrait être adopté mi-décembre.

### **100% Santé : Agnès Buzyn riposte face aux pressions des complémentaires santé**

24/10/2018 | 12:15 [3 commentaires](#)

Les tensions sont vives entre le gouvernement et les acteurs du monde de l'assurance complémentaire santé. En cause, l'impact financier de la réforme 100% Santé (autrement dit RAC 0, ndlr) dans le domaine de l'optique, du dentaire et de l'audioprothèse.

Depuis les débuts de la concertation sur la réforme, les complémentaires santé estiment que sa mise en place conduira à une augmentation des cotisations des assurés.

Dès le mois de mai, [Mercer, acteur sur le marché de la protection santé et prévoyance, expliquait que les cotisations des contrats entrée de gamme souscrits par les entreprises devraient subir une hausse entre 1,9% et 3,2%](#).

Mais, le courtier en ligne Santiane.fr a mis le feu aux poudres mercredi 23 octobre au moment de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019 en séance plénière à l'Assemblée nationale en soulignant que la mise en place de la réforme 100% Santé aurait pour conséquence « une hausse moyenne des assurances santé de 7% sur 3 ans, soit un peu plus de 2% par an ».

### **Agnès Buzyn maintient le cap**

« Etude bidon (...) faite au doigt mouillé », s'est insurgé Olivier Véran (LREM) rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales, chargé du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

Dans la foulée, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, [réaffirme devant les députés que la réforme 100% Santé ne devrait pas entraîner d'augmentation des tarifs des complémentaires santé](#). « Cette réforme est prise en charge aux trois-quarts par la Sécurité sociale (750 millions d'euros seront totalement assurés par l'Assurance maladie obligatoire sur les 3 postes) et seulement un quart par les complémentaires santé », rappelle-t-elle. Et de poursuivre : « Les engagements ont été pris : nous avons prévu un accompagnement de cette réforme sur 3 ans de façon à ce que les complémentaires puissent absorber ce surcoût de 250 millions d'euros par l'augmentation naturelle de leurs primes qu'ils font chaque année sur la base de l'augmentation des coûts de la santé ».

Par ailleurs, selon l'étude de Santiane.fr, les retraités seraient les grands perdants de la réforme 100% Santé. Réponse d'Agnès Buzyn : « cette réforme va bénéficier aux personnes les plus âgées car ce sont elles qui ont le plus de besoins ».

Quid des salariés et ménages aux revenus faibles ? « Nous créons une complémentaire à moins d'un euro par jour pour les personnes ayant moins de 1 000 euros de revenus par mois ([nouveau dispositif de la CMU-contributive, né de la fusion de la CMU-C et de l'ACS à partir de novembre 2019, ndlr](#)). Sont concernés : les petits revenus et les petites retraites ».

### **Les Ocam sont les grands gagnants de la réforme**

Qu'en est-il réellement du coût de la réforme sur les complémentaires santé ? [Selon l'étude réalisée par le cabinet de conseil Asterès pour le compte du Groupement des industriels et fabricants de l'optique \(Gifo\)](#), les Ocam feront des économies dont l'ampleur dépend de la part des porteurs optant pour les paniers 100% Santé et la dissociabilité verres-monture.

Si 20% des porteurs se tournent vers le panier 100% Santé, les Ocam feront plus de 190 millions d'euros d'économies. Si 25% des porteurs optent pour des verres du panier 100% Santé, les économies pourraient s'élever à plus de 260 millions d'euros et atteindre plus de 340 millions d'euros si 30% des porteurs choisissent des verres du panier 100% Santé.

### **Le poète a toujours raison**

Par Denis Lafay | 25/10/2018, 5:00 | 5720 mots

(Crédits : Céline Vautey) « Le poète a toujours raison. Qui voit plus haut que l'horizon. Et le futur est son royaume ». Les textes et la voix de Jean Ferrat confèrent à la poésie une immarcescibilité en réalité contestée par les caractéristiques de l'époque contemporaine. Une époque de hâte, de frénésie marchande et consommatrice, une époque de tyrannies – des technologies, du progrès, de la mobilité –, une époque de dilution intellectuelle et éthique et même de vacuité faisant prospérer vanité et arrogance, narcissisme et exhibitionnisme, une époque de peurs et de fuites ineptes – en premier lieu la peur d'aller en soi et la fuite de l'autre –, une époque raillant l'apprentissage, le labeur et cultivant l'ignorance, in fine une époque de « bruits » et une civilisation du vacarme. Or la poésie – picturale, musicale, scripturale – n'est que si « l'écoute et le silence » sont sanctuarisés. Voilà ce que nous confiait, en juin, François Montmaneix, qui a disparu le 21 octobre. Il demeurerait malgré la maladie un homme bien plus qu'indigné : « en colère ». En colère et donc en combat, pour que la poésie, cette célébration conjointe du beau et du bon, cette adversaire du néant, cette protection contre le « mal absolu », cette possibilité de « miracles » sinon s'impose, au moins soit encore autorisée à

s'exprimer, être audible et considérée. Son ami Yves Bonnefoy avait averti : « Un pays qui n'a plus de poésie est un pays qui n'a plus d'avenir ». L'enjeu est bien de faire rempart à l'indicible.

**La poésie, c'est célébrer la beauté. C'est ainsi que vous avez inscrit votre existence au service de la poésie. La poésie des mots, celle de la musique, celle de la peinture. La poésie, c'est le beau. Qu'y a-t-il d'universel et d'intemporel dans le beau ?**

*Kalos kagathos* : cette expression idiomatique de la Grèce antique signifiant le *beau* et *bon* et leur indissolubilité illustre la poésie. La beauté est bel et bien inséparable de la bonté, et à ce titre constitue une anti-célébration d'Arthur Rimbaud : "Un soir, j'ai assis la Beauté sur mes genoux. Et je l'ai trouvée amère. Et je l'ai injuriée", écrivit-il. Si un jour je trouvais la Beauté installée sur mes genoux, je la serrerais sur mon cœur et je lui demanderais de m'aimer. Lorsque la poésie picturale, musicale ou scripturale le touche, l'être humain est perdu pour le "mal absolu", ce "mal absolu" consistant à faire du mal à autrui en pleine conscience et avec délectation, ce "mal absolu" que l'espèce humaine est la seule, de toutes les espèces vivantes, à pratiquer ainsi. Toute personne touchée une fois par le poème est incapable de cette vilénie. Ou alors cela signifie que rien n'existe.

**L'académicien François Cheng, dans son sublime essai *De l'Âme* (Albin Michel, 2016), explore les anfractuosités de cette âme que si souvent il a éclairées par les mots. Modeler l'"âme" de celui qui la lit, plus encore de celui qui l'écrit : est-ce la principale vocation de la poésie ?**

Qu'est-ce que l'âme ? Immense question, immense exploration, aussi infinies et inatteignables que l'existence tout entière. Est-elle *seulement* spirituelle ? Est-elle aussi physique ? Est-elle une association des deux, de l'être et du corps ? *Pneuma* (le souffle, l'esprit) ou *psyche* (l'âme) ? Seule certitude, seul enseignement incontestable : la vie poursuit un idéal bien distinct du *chiffre* ou du *résultat* tangibles, palpables, objectifs, la poésie laisse des traces en plongeant ses racines dans ce que l'on peut, par commodité, nommer l'âme.

**Rimbaud écrivit cette évocation de la Beauté dans toute la rébellion de sa jeunesse. Vous-même, dans votre quatre-vingtième année, demeurez un tempérament entier et révolté. L'indocilité et l'indignation sont-elles indissociables de l'"âme poète" ?**

L'indignation est certes un état mais qui ne peut être que transitoire, c'est un simple palier vers "autre chose". Et à ce titre je ne souscris pas aux vieux hommes qui, tel Stéphane Hessel, exhortent la jeunesse à une indignation sans véritable destination, sans véritable justification, sans véritable sens.

Car il y a mieux que l'indignation : la colère. L'indignation est simplement un état épidermique et psycho-superficiel de contestation, quand la colère est action, est transformation en actes et en faits de cette indignation. La morale est exigence d'action, estimait Kant. Or la poésie est une attitude morale et donc *est* action.

**Ecrire la poésie, lire la poésie : cela nous apprend substantiellement sur nous-mêmes, cela nous arme donc pour être vivants dans la vie, pour être acteurs utiles de la vie...**

Oui, et c'est cette colère qui met en mouvement les grandes pulsions du cœur de l'être au cœur de sa vie battante, du sang qui circule en lui. Mais le poète, en ses poèmes, vit plus longtemps et davantage que lui-même. Sa vie ne se limite pas à son existence terrestre, à sa respiration.

**Ecrire et lire le beau nécessite-t-il un contexte - du plus insaisissable au plus intime - de beau ? Cela exige-t-il une préparation, une éducation, des dispositions particulières ?**

Question complexe. Qu'appelle-t-on les dispositions ? Ce qui est inné et que l'on reçoit ? Ce que l'on repère et que l'on s'approprie ? Est-ce une capacité à laquelle on sait laisser un champ d'épanouissement suffisant, afin de saisir, de capter tout ce qui émane de soi, toutes les possibilités de soi ? Quant à l'apprentissage, qui recouvre préparation et éducation, il est bien sûr déterminant. Capital même, pour qui veut ressentir, créer, diffuser le beau. Imagine-t-on Grigory Sokolov interpréter aujourd'hui, de manière si envoûtante, la sonate D.960 de Franz Schubert si hier, avant-hier, pendant ces soixante-trois dernières années il ne s'était pas employé rigoureusement, patiemment, méticuleusement, à "apprendre" - à positionner son dos, ses épaules, son cou, ses mains, ses doigts sur le clavier, à répéter, reprendre, recommencer sans cesse pour atteindre à ce "miracle" ?

Quiconque n'accepte pas l'école de l'humilité, et particulièrement celle du geste premier, du geste fondateur, ne peut pas espérer approcher le beau, encore moins le toucher. Et cela vaut pour l'ensemble des arts poétiques : écriture, danse, peinture... Or quand on songe aujourd'hui que tout peintre de nu est assimilé à un attardé mental, qui n'importe quel étudiant des beaux-arts se mesure à Cézanne alors que l'enseignement du dessin n'est plus que facultatif - Cézanne qui d'ailleurs disait que la méditation est action. Les apprentissages les plus fondamentaux n'ont jamais été autant... fondamentaux, et à ce titre, qu'il enfonce des portes ouvertes plombées depuis des décennies en rétablissant la base de l'apprentissage, ce langage des mots et cette maîtrise du calcul qui "font" la compréhension, le dialogue, donc le lien entre les hommes, devrait valoir au ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer une grande estime.

Oui, il faut honorer l'apprentissage, parce qu'il est le plus solide rempart à l'ignorance, venin des inconsciences et des inhumanités les plus dévastatrices. Reste qu'à une époque à ce point saturée de mouvements browniens, une juste considération des apprentissages relève du défi.

**"Dé-cl-oi-so-nn-er !"**

Décloisonner les disciplines artistiques pour que chacune d'elle prenne connaissance et s'inspire des trésors des autres, leur permettre de se découvrir, de dialoguer voire d'hybrider ; ainsi François Montmaneix a entrepris aux rênes de l'auditorium Maurice Ravel et du centre d'arts Le Rectangle à partir de 1989 et jusqu'en 2000, concluant ce parcours de « contractuel de la Ville de Lyon » par l'organisation d'une rétrospective de Jacques Truphémus - bien utile pour que cet ami surmonte la perte, douloureuse, de son épouse Aimée survenue la même année. Décloisonner, le verbe illustre aussi la mise en perspective de son « état » de poète et de ses trente-six premières années professionnelles. Ce diplômé de sciences Po et de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) exerça chez Rhodiacéta puis au sein de l'union des coopératives laitières France Lait Régilait, dont il fut directeur commercial. Cela en publiant, d'abord en parallèle puis ultérieurement, une importante biographie : notamment *Visage de l'eau* (Pierre Belfond, 1985, Prix RTL - Poésie), *L'Autre versant du feu* (Pierre Belfond, 1990, Prix Louise-Labé), *Vivants* (Le Cherche Midi, 1997, Prix AU.TR.ES et Prix Rhône-Alpes de Littérature), *Les Rôles invisibles* (Le Cherche Midi, 2002, Prix Guillaume-Apollinaire), *L'Abîme horizontal* (La Différence, 2008, Prix Alain Bosquet), *Laisser verdure* (Le Castor Astral, 2012, Prix Théophile-Gautier de l'Académie française). "Preuve", assure-t-il, qu'accomplir des responsabilités de dirigeant d'entreprise n'est pas incompatible avec la pratique d'un art. Plutôt même, cette dernière peut les singulariser et les éclairer judicieusement. Ainsi dans un tel exercice - écriture ou lecture - de la poésie, il trouva "l'énergie nécessaire à l'imagination d'une solution" lorsque l'extrême rudesse des "négociations" avec une grande distribution "carnivore" menaçait d'assécher sa sensibilité.

**Justement, une telle civilisation du bruit, de la hâte, de la consommation, des technologies, rend-elle encore possible de faire entendre la poésie, d'honorer la poésie - celle des mots, celle des créations, celle de l'Homme ?**

Mais a-t-on le choix ? A continuer de courir ainsi sans savoir vers quoi (qui), pour quoi (qui), avec quoi (qui), nous nous précipitons sur le mur. C'est écrit et démontré. L'heure est à restaurer une place, à sanctuariser un espace réservés au "silence". Car le silence est la source du monde, il est la source de ce que nous sommes intrinsèquement, il est la source de ce que nous pouvons produire de *beau* et de *bon*, mais il est une source malheureusement épuisable, que tarit ce contexte civilisationnel délétère. Si aucune riposte n'est mise en œuvre, au bruit succèdera le vacarme. Puis l'inaudible. Puis l'insupportable. Et donc l'indicible.

**La poésie, c'est - quelles qu'en soient ses manifestations - la célébration de la générosité et de la gratuité. La lisibilité, de plus en plus compressée, de la poésie résulte-t-elle, pour partie, de la toute-puissance, tentaculaire - et insoutenable -, de la marchandisation ? La contamination des esprits, dès le plus jeune âge, ruine-t-elle la disposition à s'éveiller à la poésie, à "être" devant la poésie ?**

A cette riposte que je viens d'évoquer, bien sûr la poésie est contributrice. Mais comment ? Oui, comment réintroduire du silence, constitutif de la poésie, auprès d'une jeunesse que le mitraillage du bruit, des sons et des images, la frénésie de sollicitations, de déplacements, de connexions via les réseaux sociaux, l'envahissement de la bêtise, du ricanement et de la moquerie, la soif de surabondance et le gaspillage, gavent jusqu'à l'abêtissement ? Comment s'extraire de telles griffes, quand "on" laisse lâchement l'ancien Pdg de TF1, Patrick Le Lay, résumer la vocation de sa chaîne à "vendre du cerveau disponible pour Coca-Cola" ? Dans cette abjecte, cette abominable confession, tout est dit d'un monde contemporain asservi à l'innommable qui le prépare au pire. Comment éveiller à la poésie si l'on *ne veut, ne peut, ne sait* pas "écouter le silence", le silence qui est en soi, le silence qui est en l'autre et qui féconde la parole ? Comme le silence du ciel pendant la nuit prépare le chant des oiseaux à l'aurore. Faire reconnaître les trésors de cette "écoute du silence" mobilise dès les premiers apprentissages, c'est un combat permanent, une noble et belle quête. "Combats avec tes défenseurs" : dans cette oeuvre magnifique publiée en 1942, le poète Pierre Emmanuel [1916 - 1984] invite le lecteur à combattre avec ceux qui le défendent, y compris contre ses propres errements, contre lui-même, contre *tout ce et tous ceux* qui veulent le précipiter dans l'abîme.

La métaphore de la noyade est éclairante. Perdus au milieu de la mer, submergés et inondés de cette masse d'obstacles tous azimuts, nous voilà destinataires d'une bouée de sauvetage jetée du bord d'un bateau croisant près de nous. Ce bateau-poésie vient sauver notre vie. A chacun la liberté de s'accrocher à la bouée ou de la laisser flotter devant lui...

**... et de faire crédit ou au contraire discrédit aux disciples de la collapsologie, cette « science de l'effondrement » croisant études et informations écologiques, sociologiques, économiques, énergétiques, démographiques, anthropologiques et philosophiques. Ce 7 mai, sur le balcon de votre appartement qui domine les pentes de la Croix-Rousse et s'ouvre sur une nature spectaculaire, vous fulminez : « C'est le premier jour où nous entendons siffler les martinets, qui d'habitude se manifestent dès la mi-avril. Mais l'état des ciels, des arbres, de l'atmosphère, la disparition des insectes qui sont leur nourriture, leur laissent-ils une alternative ? ». L'âme des hommes qu'inspecte la poésie convoque « toute » l'humanité de l'Homme et donc la contribution, plantureuse, de la nature. Cette nature d'arbres, de fleurs, d'eau, de vent, d'herbe, de cultures, d'élevages, de lumières, d'orages, se transforme au fur et à mesure que l'homme déploie les moyens mais aussi l'arrogance et la vanité de la dompter, de l'asservir. Cette nature sans cesse plus dénaturée n'exerce plus la même inspiration poétique...**

L'écoute c'est la parole, la parole c'est le langage, et le langage c'est l'oralité, par le biais de laquelle, dès ses fondations, l'humanité s'est construite en diffusant ce qui la nourrit, la vitalise. Ainsi la poésie s'est enracinée dans une tradition orale, dont la perpétuation sollicite plusieurs apprentissages. Notamment celui dit « par cœur », qui est le terreau d'un enracinement de la parole reçue puis transmise, il scande la vie, comme il a scandé la vie de notre ascendance au plus loin dans l'histoire. Cette scansion d'un langage commun devient un espace de communication total et permanent.

La poésie, en cela consubstantielle à la nature humaine telle qu'elle est en son corps et en son âme, est donc inséparable du « sentiment d'être au monde » qu'elle procure dès les premiers instants de la vie d'un être humain. Le poème est inséparable de la vie. Or la vie n'est pas qu'humaine, elle est aussi animaux et végétaux qu'ils soient immenses ou invisibles, elle est eau et air, elle est terre et ciel, elle est ressources naturelles, etc. La vie des hommes et l'existence qu'ils réservent à la nature sont inséparables. La poésie des hommes n'est effective que ces si hommes savent composer avec la poésie de la nature, et donc s'emploient à respecter cette nature.

**Arrogance, vanité. Voilà deux des particularités de l'Homme contemporain incompatibles avec l'accueil et la pratique de la poésie. D'autres - narcissisme, égotisme, individualisme, etc. - complètent les causes du dépérissement. En définitive, l'état de la société et l'état de nous-mêmes font-ils obstacle aux desseins de la poésie, qui cherche à éveiller cette double connaissance de soi et de l'autre, la considération de chaque autre, la sensibilité, la spiritualité... bref, à créer le « lien » ?**

*Gnothi seauton* : connais-toi toi-même... « Je est un autre », écrivit Rimbaud dans une correspondance épistolaire avec Paul Demeny, en date du 15 mai 1871. « J'assiste à l'éclosion de ma pensée : je la regarde, je l'écoute », détaille-t-il dans sa « Lettre du vivant ». En cela, et cette fois de manière pertinente, il veut signifier que le poète n'a pas la pleine maîtrise de la création qui germe et éclot en lui, qui le submerge et prend forme. Si je ne connais pas *je*, je ne connaîtrai pas *l'autre que je suis*. Et c'est donc ce qui fait lien, c'est donc le cheminement de l'ouverture à l'autre à partir de l'exploration de soi, qui sont ici illustrés.

**Prix Roger Kowalski, symbole de Lyon ville de poésie**

C'est en 1984 que François Montmaneix obtint l'accord d'André Mure pour créer un Grand Prix de Poésie de la Ville de Lyon, qui prendra le nom du poète Roger Kowalski - [1934 - 1975] né et mort à Lyon. L'institution est traditionnellement présidée par l'adjoint à la Culture - Loïc Graber depuis 2017 -, et son jury est, depuis une dizaine d'années, sous la conduite du secrétaire général Jean-Yves Debreuille, professeur agrégé de lettres et ancien doyen de la faculté Lyon 2 dont les faits d'armes artistiques et culturels ne manquent pas. Parmi eux, la naissance d'une galerie, baptisée Confluences, dans l'enceinte de l'IUFM - établissement de formation des professeurs des écoles -, et aussi la création, en Deug, d'une unité de valeur de "poésie contemporaine" réservée aux seuls... non littéraires et dont la validation résultait d'une oeuvre de création... qui était "tout" (peinture, sculpture, spectacles de théâtre ou de danse, production vidéo) sauf un écrit poétique. "Il a le bonheur de ne pas être un poète, il est l'un des rares amateurs de poésie et des poètes à en parler "de l'intérieur", c'est-à-dire par le seul canal qui vaille, le seul vecteur audible et transmissible : celui de l'amour. Sa connaissance, sa science exceptionnelles des écrits dans l'histoire, et notamment de la poésie d'expression contemporaine, mais aussi son insatiable curiosité, son intégrité et son objectivité intellectuelles, le singularisent au point de faire de lui un secrétaire général idoine", confie François Montmaneix. Au jury de ce prix prestigieux - et le plus richement doté de France, puisque 7 500 euros sont remis au lauréat - contribuent notamment Patrick Kechichian, Jean Pérol, Jean-Pierre



Siméon, Annie Salager, Didier Pobel, etc. - et au palmarès se retrouvent Yves Bonnefoy, Jacques Réda, Marie-Claire Bancquart... et en 2017 Jean-Michel Maulpoix.

**On peut sans peine supposer alors que la difficulté, pour la poésie, d'exister, l'indifférence, voire la moquerie et même l'ostracisme dont elle est parfois l'objet, sont à mettre en perspective des peurs de l'Homme de se mettre à nu vis-à-vis de lui-même, de s'explorer et de révéler ou d'exhumer ce qu'il préfère enfouir ...**

Analyse et questionnements fondamentaux. La poésie éclaire notre conscience parce qu'elle est claire. Et sans doute cette clarté fait peur. Mais quelle idiotie ! Quelle bêtise d'exclure ou de marginaliser la poésie au nom de cette supposée peur ! Car oui, c'est vrai, la poésie incarne une peur, mais une peur qui ne devrait pas être, une peur fabriquée de toutes pièces par les Hommes eux-mêmes, une peur qui en réalité concentre tous les trésors : la peur de soi dans sa profondeur, dans son écoute des forces vives, dans son enracinement au monde, et donc ainsi de cette *peur de soi* on verse dans la *peur de l'autre*. Or comment aller vers *l'autre* si l'on fait l'impasse d'un cheminement *vers soi* ? Et réciproquement d'ailleurs. Aujourd'hui, cet échange total que l'on peut baptiser *amour* est très peu présent, et la responsabilité en incombe à la suprématie, même l'hégémonie du néant copieusement alimentées par cette profusion des bruits, ce continuum de vacarmes sonores, visuels, technologiques, intellectuels, émotionnels que nous avons énumérés. Or ce que provoque le néant, c'est l'absence totale de réflexion. Dès lors, comment la poésie, qui est un langage concurrent, un langage alternatif à cette sauvagerie, pourrait-elle être écoutée et considérée ? Songez que les chroniques de poésie ont disparu des suppléments littéraires des deux grands quotidiens français, *le Figaro* et *le Monde*... Et même le *Magazine littéraire* a réduit à sa portion congrue la place dévolue à la poésie. Interpellée sur son choix éditorial de supprimer sa « carotte hebdomadaire », la direction du *Figaro magazine* avait argué qu'elles répondaient à des « impératifs de maquette ». Voilà à quoi désormais l'existence de la poésie est suspendue : le marketing. Horreur...

Tout a été entrepris pour armer le monde contre la poésie, parce que la poésie ramène à l'essentiel, qui est *ce soi* et *cet autre*. Le philosophe et musicologue allemand Theodor W. Adorno [1903-1969] avait déclaré qu'« après Auschwitz la poésie n'était plus possible ». Mais pourquoi « seulement » la poésie ? Pourquoi épargner de cette perspective la musique ou la peinture ? Non, contrairement à ce qui a été si communément colporté, les SS n'écoutaient pas Chopin, ils écoutaient du piano. Car écouter *l'allegro vivace* du concerto n° 2, c'est être en poésie. Or être en poésie est simplement impossible lorsqu'on est dans l'inhumanité, car être en poésie c'est exorciser le mal, c'est être perdu pour le mal absolu. Si on donne son espace d'expression et d'écoute à la poésie. Pour cette raison en en opposition à Théodor W. Adorno, j'affirme que s'il y avait eu davantage de poésie, il n'y aurait pas eu Auschwitz. Et je voudrais rappeler l'avertissement solennel d'Yves Bonnefoy [1923 - 2016], qui a valeur universelle : « Un pays qui n'a plus de poésie est un pays qui n'a plus d'avenir ».

**Roger Kowalski, Jacques Truphémus, Yves Bonnefoy et bien d'autres, tous ces amis qui vous ont précédé dans la mort mais aussi dans ce qui est la nature même de la poésie : être dans la vie, être la vie pour imaginer un sens à la vie après la vie, peut-être les retrouverez-vous. La poésie est beauté, amour, réconciliation, extase. Elle est aussi amitié...**

Les premiers mots que nous échangerons ou plutôt que nous suggérerons d'un simple regard seront « écoute ». Et « silence ». A ce moment-là, nous saurons enfin de quoi il s'agit.

**Lorsque la mort approche, mais plus encore lorsque la vie s'écoule, la poésie est-elle remède à l'agnosticisme, voire même à l'athéisme ? Nourrit-elle la quête immanente de trésors comparables à ceux que, semble-t-il, la transcendance porte en elle naturellement ?**

Chaque champ de réflexion, d'intuition, de sensations, a son identité propre. D'aucuns poètes ou philosophes ont dit m... à Dieu, ont tourné le dos à Dieu, ont affirmé son inexistence ou même sa mort. Je ne suis pas requis par ce genre de proclamations qui portent sur ce dont je me méfie plus que tout : les utopies. On a vu au XXe siècle la barbarie qu'elles étaient capables de provoquer, mais aussi tout près de nous, aujourd'hui comme au plus loin dans l'histoire. « Il est vrai que je suis fondé sur un doute comme vous l'êtes sur une foi ». Ainsi Paul Valéry s'exprima à l'attention de Paul Claudel. C'est une nuance que je pourrais faire mienne.

**... Or le doute enflamme incertitudes, prospections, mélancolie, colères, abnégation, émotions, création, bref il fertilise la poésie dans toutes ses expressions...**

Le doute m'a permis et permet, universellement, d'accueillir « toute » la poésie, la poésie de « tous », et pas seulement celle de Claudel ou de Péguy, de Rimbaud ou de Mallarmé, de Verlaine ou de Valéry, de Saint-John Perse ou de Bonnefoy auxquels, personnellement, je voue une grande admiration. Lorsque, les dimanches d'été fermaient les restaurants où il avait ses habitudes, Jacques Truphémus venait déjeuner à notre table, parfois nous abordions cette immense et insoluble question de « l'après ». « Ah, il doit y avoir quelque chose », murmurait-il doucement. Puis il marquait un silence, une écoute, et répétait : « Oui, il doit y avoir quelque chose ». Quoi ? Rien ou tout, personne ne sait, et certainement pas ces fumistes de créationnistes affirmant que les espèces végétales et animales seraient soudainement apparues sur terre par la volonté divine. Alors oui, l'insondable mystère de l'après place le doute au centre de nos existences mais aussi au cœur de la poésie.

**Aujourd'hui, « tout est innovation ». Ce truisme a-t-il un écho en poésie ? Et la notion, quelque peu dictatoriale, du progrès a-t-elle infecté l'évolution et l'évaluation de la poésie ?**

Progrès : voilà l'un des mots que j'exècre le plus, même s'il fut une époque où il incarnait un grand journal quotidien. Il est simplement dénué de sens. Quant au terme « innovation », il instille une interprétation particulièrement funeste, dont les écoles des beaux-arts sont le vecteur et l'amplificateur. En effet, chaque arrivant à qui on enseigne de tenir le pinceau par les poils et le crayon par la mine, est convaincu d'emblée ou se laisse convaincre que « tout commence avec lui ». En d'autres termes, son ignorance va être création, innovation, révolution, et donc le fondement de sa liberté. Or c'est bien sûr l'inverse qui s'accomplit. L'ignorance ne libère pas, elle asservit. L'ignorance rapetisse, étroitise, enferme dans son médiocre « moi, innovateur d'un concept qui va bouleverser l'histoire de l'humanité », réduit le pseudo créateur à une vanité et à un narcissisme incompatibles avec la poésie. Cette confusion de l'*innovation* et du *commencement* est insupportable.

**De « la poésie » à « la poésie à Lyon », vous êtes un parfait trait d'union. Vous avez co-fondé en 1984 le Prix de la poésie de la Ville de Lyon Roger Kowalski. Lyon et la poésie : comment singularise-t-on le lien ? L'histoire politique, économique, sociale, artistique, architecturale de la ville la dispose-t-elle à demeurer, en 2018, une ville de la poésie, une ville des poètes ?**

Les racines poétiques de Lyon sont bien sûr aussi anciennes que l'histoire des civilisations qui ont accompagné le développement intellectuel et artistique de la ville. Citons notamment la Table claudienne, du nom de l'empereur Claude prononçant un discours devant le sénat romain et dont des fragments furent découverts à la Croix-Rousse en 1528 ; ce rassemblement des tribus gauloises ainsi décrété d'une manière si solennelle, magnifique, rythmique, rituelle... « La Guerre des Gaules », de Jules César, est un récit fabuleux, rapporté par un homme qui fut bien davantage qu'un vainqueur : le fondateur d'un des empires les plus



essentiels de l'histoire, y compris parce qu'il donne une lecture de la colonisation bien différente de celle, dogmatique, doctrinaire, bêtement stigmatisante, répandue dans les ouvrages contemporains. Plus tard, avec le XVI<sup>e</sup> siècle bien sûr, apparaît le mouvement de La Pléiade, auquel l'École de Lyon apportera une si riche contribution ; [Maurice Scève](#), [Louise Labé](#), [Pernette du Guillet](#), [Antoine Héroët](#), [Guillaume des Autels](#) et bien sûr [Pontus de Tyard](#) composeront ce groupe d'humanistes, baptisé également *solidarium*, qui ruissela les siècles suivants. Il n'y a donc pas que la cuisine pour incarner la lyonnitude...

Beaudelaire ou Stendhal n'eurent pas de mots assez durs pour qualifier l'image, selon eux désuète, de Lyon. Ce mépris, résultant d'une ignorance, d'une aigreur, ou d'une jalousie, que sais-je, ne correspond à aucune réalité. Le patronyme de Roger Kowalski l'illustre : Lyon s'est bâtie sur des migrations venues de très loin, et la richesse de sa poésie en est le reflet. Quiconque a sillonné l'Europe des arts peut l'affirmer : Lyon est une ville où la poésie se palpe, se respire, elle suinte au gré des lumières, inégalables, qui la recouvrent selon les saisons, les moments du jour, les manifestations du climat.

Ainsi lorsque je suis à Florence je pense à Lyon, et lorsque je suis à Lyon je pense à Florence. Lyon offre à l'étymologie grecque du mot poésie toute sa signification : *poiein* consiste à fabriquer quelque chose à partir de ce que l'on est et de ce qui nous environne ; nous sommes donc dans une espèce de substance quintessentiellement poétique.

**Vous avez, entre autres, dirigé l'auditorium Maurice Ravel (écrin de l'orchestre national de Lyon) et créé le Rectangle, centre d'art et d'expositions sis sur l'emblématique place Bellecour et dont les rétrospectives consacrées notamment à Ernest Pignon-Ernest, Gérard Garouste, Georges Rousse, Ousmane Sow ou Jacques Truphémus ont marqué la vie et même l'identité culturelles de la ville. Ce que l'un et l'autre sont devenus témoignent du meilleur et du pire de la politique culturelle...**

Le pictural, le musical, le scriptural sont indissociables de l'œuvre poétique. Réunir plutôt que cloisonner, mettre en dialogue et en perspective plutôt qu'en rivalité et en segmentation - selon l'essence même de « l'être au monde » qui n'est bien sûr pas composé d'une seule « chose » qu'il faudrait hypertrophier au détriment de toutes les autres - : voilà ce qui a dicté mon cheminement intellectuel et mon parcours professionnel, notamment au sein de ces deux établissements.

A l'auditorium Maurice Ravel, j'ai eu pour mission d'accueillir la programmation de l'opéra hors les murs pendant le chantier de construction du nouveau lieu confié à Jean Nouvel. La « cohabitation » de cette programmation avec celle de l'Orchestre national de Lyon fut, objectivement, une réussite, et permit d'établir une relation entre des matières, des couleurs, des décors, des univers, des techniques, des approches, des expériences, qui profita à tous ceux qui pouvaient se penser étrangers les uns aux autres.

Surtout, elle s'accorda avec une « autre » contribution : celle des expositions que nous organisions malgré des contraintes logistiques et matérielles en apparence insoutenables - mais n'est-ce pas de la contrainte, lorsqu'elle est lucidement considérée, choisie ou acceptée et surmontée par les apprentissages, que naît l'exigence, n'est-ce pas dans la contrainte, ainsi domestiquée, que les plus belles surprises voient le jour ? Lors de chaque exposition, jusqu'à quarante mille visiteurs pouvaient ainsi rencontrer simultanément la musique classique, l'opéra et la peinture ; une expérience extraordinaire.

Quant au Rectangle... Sa disparition aura été bien plus qu'une erreur grossière : un scandale. Scandale vis-à-vis des contribuables qui financèrent sa réalisation ; scandale vis-à-vis du modèle économique retenu et de l'équipe que je dirigeais qui firent leurs preuves puisqu'avec 150 000 visiteurs payants en dix-huit mois et des ventes substantielles de catalogues, l'établissement était autosuffisant - les rémunérations demeurant à la charge de la collectivité qui de toute façon les salariait auparavant dans d'autres fonctions - ; scandale vis-à-vis de ce « carré long » si joliment situé, si emblématique de l'histoire architecturale et patrimoniale de Lyon, si « ouvert » aux passants et aux touristes et donc si stratégique pour « ouvrir » à l'art ; scandale, enfin, vis-à-vis de la « responsabilité » artistique et créatrice d'une ville telle que Lyon.

J'ai commis une erreur, lorsque frappé par la maladie et en âge d'être à la retraite, usé par le plus épuisant des combats, celui mené contre la bureaucratie, l'opacité et l'immobilisme de l'administration, je ne participai pas au choix de mon successeur. Formaté par les beaux-arts et la communication, il s'employa, aux plans éditorial et artistique, à calquer son offre sur celles du musée d'art contemporain ou de la biennale. Une telle stratégie de rivalité ou de reproduction, aux antipodes de celle de diversité qui avait animé nos programmations, ne pouvait que signifier la fin du Rectangle. *Vox populi vox dei* : le public se raréfia, les comptes virèrent au rouge, ce qui était une solution devint un problème, et le maire mit fin à l'aventure.

Des nombreux souvenirs de ce public qui afflua au Rectangle, j'en conserve un en particulier. Un jour, trois dames demandent à me voir, et veulent nous complimenter pour l'exposition qu'elles viennent de visiter. La première m'indique tenir un salon de coiffure, sur la place ; « vous savez donc ce qu'est la beauté », répliquai-je. La seconde était concierge ; « vous savez donc ce qu'est la parole ». La troisième était « simplement » leur amie ; « vous savez donc ce qu'est l'amour »...

Ces trois dames, tout comme ce professeur agrégé de philosophie m'avouant avoir pleuré devant l'œuvre de Georges Rousse, composaient le public du Rectangle, et sa variété illustrait un lieu qui exerçait avec pédagogie ce que doit être la vocation de l'offre culturelle : donner accès au « bonheur de l'émotion ».

### "Je ne pus m'empêcher de rire"

"Je l'ouvris avec précaution, mais ma surprise s'accrut. Ce n'était ni de la propagande phalangiste, ni un livre du curé de la prison, mais un livre de poèmes célèbres. Je ne pus m'empêcher de rire. C'était si étrange... A quand remontait la dernière fois où j'avais tenu entre mes mains un livre de ce genre ? Plongé dans ses pages, je demeurai si absorbé que... Combien de temps s'était-il écoulé ? Que s'était-il passé tandis que je lisais ? La prison brûlait ! Non, elle brillait. Non plus. Elle resplendissait. Je levai les yeux vers l'armature métallique du toit. Avaient-ils nettoyé cette nuit les vitres des lucarnes ? La lumière tombait à flots, en faisceaux semblables à ceux qui descendent des fenêtres hautes des temples ou depuis les hauts branchages des arbres. La lumière zénithale, céleste. Mais non. Cette radieuse clarté ne venait pas seulement d'en haut, elle n'émanait pas non plus d'aucun point fixe. Elle semblait provenir de partout, et même des profondeurs les plus misérables. J'oserais presque dire que j'irradiais moi aussi. Illuminée de la sorte, la prison perdait non seulement sa ténébre et sa sordidité, mais elle ressemblait à un paradis. Tout ce qu'elle contenait de vulgaire, de mesquin, de laid et d'infect était à présent gommé par la lumière. Cela me fit penser que cette luminosité n'était pas faite de photons. Qu'elle ne pénétrait pas par les yeux, mais qu'elle surgissait plutôt de... Malgré mon ravissement face à semblable merveille, une partie de mon être était toujours en alerte, et j'entendis qu'on m'appelait. C'était l'espion." Extrait de Mourir après le jour des rois (Christian Bourgeois), de Manuel de la Escalera. L'auteur exhume textes et lettres écrits entre 1944 - il fut embastillé dès 1937 - et 1962 pendant ses incarcérations dans les terribles geôles franquistes. Le principal d'entre eux relate son attente, dans les couloirs de la mort d'Alcala de Henares. Où la poésie est omniprésente, recouvre les murs des cellules inhumaines finalement humanisées par la force des mots, surtout par celle des âmes promises au peloton d'exécution. "La poésie n'est pas morte à Auschwitz ; c'est parce qu'il n'y eut pas assez de poésie que survint Auschwitz", estime François Montmaneix. Et, pourrait-on ajouter, c'est parce que sa puissance n'est pas réductible à celle de la cruauté que la poésie triomphe. L'indicible pense broyer la poésie, il n'est que peu face à elle. Oui, la poésie est en combat dont elle sort toujours vainqueur, elle

est l'antidote contre le venin barbare, elle est le tuteur qui maintient l'outragé, l'oppressé, le déshumanisé dans sa dignité et sa raison d'"être encore", comme l'illustre le chef d'œuvre de l'écrivain, sculpteur, cinéaste et traducteur espagnol. DL

## LA PRIVATISATION DES FONCTIONS ÉTATIQUES EST-ELLE UN COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL ?

PAR THOMAS PERROUD

*"Today, therefore, the separation of business and state has an importance that the separation of church and state and separation of powers within the state once had."* [1]

Quel lien peut-on faire entre la privatisation des fonctions étatiques, la théorie de l'État et le droit constitutionnel ? C'est tout l'intérêt de l'ouvrage de Jon Michaels et son actualité pour la France qui nous a poussé à en rendre compte ici (Constitutional Coup, Privatization's Threat to the American Republic, Harvard University Press, 2017). L'objectif de l'auteur est d'opérer un tel lien, poursuivant ainsi les recherches qui tentent d'étendre les cadres de pensée du droit constitutionnel aux relations privées, dans le cadre d'une réflexion républicaine – au sens de Philip Pettit – pour laquelle le but de la séparation des pouvoirs est le contrôle de et la protection contre tout pouvoir arbitraire. Cette réflexion est particulièrement d'actualité pour la France, qui connaît aujourd'hui un mouvement de privatisation important à l'échelon local comme à l'échelon national. On essaiera ici d'exposer les principales idées du livre avant d'envisager leur application à la France.

Les États-Unis ont en effet dû faire face depuis les années 80 à un phénomène massif : privatisation des prisons, de la police, des armées, des villes, des espaces publics, et des services publics, de la fonction publique et même de la réglementation (avec l'utilisation massive des standards privés). Le Royaume-Uni a suivi un mouvement similaire. La France a longtemps été protégée par une conception des fonctions régaliennes qui permettaient de sanctuariser certaines compétences dans le giron de l'État, même si le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel se sont évertués à neutraliser l'alinéa 9 du préambule de la Constitution de 1946 pour autoriser les privatisations des années 1980 et 2000 (notamment des autoroutes, avec le succès que l'on sait), et ce sans prévoir de contrôle – problème que nous avons évoqué dans un précédent billet. Le Conseil d'État, comme le Conseil constitutionnel, s'assuraient cependant que les fonctions régaliennes restent dans le giron de l'État. On peut aujourd'hui sérieusement questionner la permanence de cette jurisprudence à l'heure où les collectivités locales privatisent les parcmètres, la verbalisation du stationnement et des excès de vitesse. À chaque fois, l'argument avancé est celui de l'efficacité : elle fournirait un service de meilleure qualité au meilleur coût – résultat fortement remis en cause par des recherches importantes (Christopher Hood et Ruth Dixon, dans *A Government that Worked Better and Cost Less?* OUP, 2015).

face à ce mouvement continu, l'objectif de Jon Michaels est bien d'expliquer en quoi l'État est différent de McDonald. Le marché, l'entreprise ne sont pas des instances démocratiques ou délibératives. La tendance contemporaine de fusion du marché et de l'État ou, pour reprendre l'expression de Jon Michaels, de faire du gouvernement un « *politicized business* », a pour effet de marginaliser l'expertise des fonctionnaires et le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, de rendre l'État plus autoritaire. Là est l'apport décisif de Michaels : « le mélange du gouvernement et des forces du marché entraîne un accroissement du pouvoir de l'État au détriment du secteur privé, menaçant de déstabiliser l'ordre démocratique libéral. Plus fondamentalement, ce mélange accroît le pouvoir de l'exécutif aux dépens du Congrès et de la fonction publique, menaçant les séparations constitutionnelle et administrative des pouvoirs » (p. 126). Autrement dit, l'idéal de gouvernement limité est contradictoire avec celle d'un gouvernement privatisé car les fonctions privatisées se retrouvent en dehors des modes de contrôles élaborés par les théories constitutionnelle et administrative traditionnelles. Ces fonctions sont aussi au-delà des mécanismes du droit privé, lesquels doivent être pris en compte dans une réflexion sur la lutte contre l'arbitraire privé.

Le concept le plus novateur, que crée Michaels, est celui de séparation administrative des pouvoirs. L'apport concret de ce concept est de permettre de relégitimer l'État administratif en contestant la vision de l'Administration comme un pouvoir unitaire et monolithique. L'argument récurrent des Républicains américains étant précisément que les agences détiennent trop de pouvoir. Le concept de séparation administrative des pouvoirs doit permettre de contester cette affirmation : l'État administratif traditionnel comprend en lui-même des contre-pouvoirs entre, d'un côté, les dirigeants des agences qui sont nommés par le président, et dont le rôle est de fixer les orientations politiques, les fonctionnaires qui mettent en œuvre ces politiques de façon indépendante des premiers grâce à leur statut, et le public qui peut participer à l'élaboration des décisions publiques. Pour le public français, il est nécessaire de préciser que le Congrès américain a voté, en 1946, un texte central, l'Administrative Procedure Act, qui encadre l'ensemble des procédures que doivent suivre les agences fédérales américaines et qui confère au public un droit de participer à l'ensemble des décisions de portée générale prise par l'Administration fédérale — il n'existe aucun équivalent de cette disposition générale en France. Il y a donc bien, pour l'auteur, une séparation des pouvoirs entre les dirigeants, les fonctionnaires et le public, séparation qui préside à l'élaboration des politiques. Ainsi, le pouvoir n'est pas concentré, il est bien fragmenté, contrairement à ce que les critiques de l'Administration peuvent bien avancer.

Une autre réponse aux critiques de l'État social, du Big Government, est de montrer que l'État mis en place à partir de la révolution des années 1980 est en réalité plus interventionniste, plus présent, plus coûteux. La fusion des pouvoirs de l'État et du marché constitue en effet la plus grande menace pour nos libertés. C'est ce qu'il montre en retraçant l'histoire des privatisations successives qui concernent progressivement des tâches toujours plus proches du cœur de la souveraineté étatique.

L'histoire de la privatisation que dresse l'auteur est assez connue dans son volet d'histoire des idées : les influences respectives de Milton Friedman, de James Buchanan, de Gordon Tullock ou de Friedrich Hayek sont très bien décrites. De même, il est très intéressant de constater la stratégie des lobbys d'affaires pour conquérir les universités afin d'organiser la riposte intellectuelle contre l'économie politique issue du New Deal — il faut tout de même avoir à l'esprit que Friedrich Hayek n'a pu rentrer à l'Université de Chicago en 1950 qu'en raison de la promesse formulée par une fondation conservatrice de couvrir son salaire pendant dix ans (qui fait d'ailleurs penser à la méthode que déploie Marion Maréchal Le Pen actuellement). Il développe aussi un aspect moins connu de cette histoire : c'est d'abord à l'échelon local que le mouvement de privatisation a commencé, car les collectivités locales ont été profondément affectées par la crise économique des années 70, d'une part, et par le fameux exode des classes moyennes vers les banlieues, d'autre part, qui priva les grandes villes de ressources fiscales, tout en laissant les centres-villes dans la pauvreté. Les villes ont donc servi de laboratoire de la privatisation, et c'est à partir de cette expérience que les premiers articles ont plaidé pour la privatisation des fonctions de l'État fédéral [2]. La seconde conquête importante fut de convertir les démocrates au credo de la privatisation : c'est la présidence de William Clinton qui permit d'opérer ce tournant. Cette présidence fut en effet marquée par l'ouverture à la concurrence et la déréglementation des télécommunications et de l'industrie financière, la privatisation de maints services (dont certains étaient même rattachés à l'armée) ainsi que par la diminution drastique du nombre de fonctionnaires dans l'administration fédérale. C'est d'ailleurs lui qui est à l'origine de la privatisation de ce qui deviendra le United States Investigation Services, la compagnie privée dans laquelle Edward Snowden travailla. C'est aussi à cette époque que naissent les premières villes privées.

Avec le nouveau millénaire, ce mouvement n'a fait que prendre de l'ampleur pour gagner des secteurs toujours plus proches des missions qui forment le cœur de l'État : le pouvoir réglementaire de l'Administration est ainsi confié de plus en plus à des entreprises chargées de fixer des standards privés, les fonctions de police et de surveillance des activités privées sont exercées conjointement avec des instances privées, la fonction publique est gérée sur la base de contrats privés et de méthodes de management inspirées de l'entreprise, les missions de service public sont mises en œuvre par un recours croissant à la philanthropie. Dans la même veine, l'auteur mentionne la création par l'Administration de sociétés de capital-risque, de start-up — Google Earth fut ainsi développé par une société créée par la CIA, Q-Tel.

Le phénomène le plus frappant aux États-Unis est certainement le recours aux prisons privées ou à des compagnies privées pour mener des opérations armées, ce second phénomène étant d'une perversité sans mesure puisque le recours à ces entités permet de contourner l'autorisation du Congrès pour mener la guerre. Mais le caractère proprement diabolique de ce phénomène est parfaitement illustré par le scandale des tortures dans la prison d'Abu Grahib. Les tortionnaires étaient bien des mercenaires. Le recours à des entreprises privées a permis de mener une guerre plus longue, plus importante. Cet exemple atteste à quel point la privatisation de l'État change profondément le système de modération du pouvoir que la constitution avait élaboré. L'État privé n'est plus un État libéral. De surcroît, ce type d'État change aussi la qualité des relations sociales, qui deviennent elles-mêmes plus dures : une personne privée peut désormais en tuer ou en torturer une autre, ce qui en temps normal relève bien sûr du droit pénal. La privatisation de l'État induit bien un changement de notre constitution sociale. Elle accroît le pouvoir de l'État sur la société de façon inédite et sans contre-pouvoir puisque les mécanismes du droit privé (notamment du droit de la responsabilité qui permet de moraliser nos relations) sont inopérants.

L'État privatisé est par conséquent un État plus étendu, c'est aussi un État plus autoritaire dans le sens où il affermit le contrôle du président sur l'Administration en diminuant le rôle de contre-pouvoir des fonctionnaires. C'est enfin un État plus politique puisqu'il élimine l'expertise de ces derniers. L'argument central de l'auteur est bien que ce phénomène atteint au cœur le projet libéral de contrôle du pouvoir de l'État : « L'efficacité n'est pas le but d'un gouvernement démocratique comme de notre Constitution », pour reprendre les mots du grand juge et président de la Cour suprême Warren Burger [3] que cite Jon Michaels. De même, le juge Brandeis rappelle que « La séparation des pouvoirs est adoptée par la Convention de 1787 non pour promouvoir l'efficacité mais pour prévenir l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Son but était, non pas d'éviter les tensions mais, par le moyen des tensions inévitables qui résultent de la distribution du pouvoir gouvernemental parmi les trois branches de l'État, de sauvegarder le peuple du risque de l'autocratie » [4].

L'analyse de Jon Michaels est extrêmement utile pour la France. **Le projet de privatisation de l'État n'est pas un projet libéral, c'est bien un projet autoritaire que l'on reconnaît bien dans la volonté de généraliser le recours au contrat dans la fonction publique : en supprimant la sécurité de l'emploi, le gouvernement souhaite réduire les éventuelles résistances et rendre les fonctionnaires plus dociles. Mais la crise la plus profonde est peut-être moins la réalisation de ce programme que l'absence de discours constitutionnel pour s'opposer à ces politiques. La prévention de l'arbitraire est le socle de l'État de droit, la privatisation des fonctions étatiques poursuit l'objectif de priver la société des moyens de contrôler l'État et d'orienter sa politique. Elle rend les citoyens encore davantage étrangers à leur État et révèle donc la véritable nature de ce processus : c'est un processus d'aliénation politique.**

**Thomas Perroud, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)**

[1] J. Braithwaite, "On Speaking Softly and Carrying Big Sticks: Neglected Dimensions of a Republican Separation of Powers", 47 U. Toronto L.J. 305 (1997).

[2] P. E. Fixler, R. W. Poole, The Privatization Revolution : What Washington Can Learn from State and Local Government, Pol'y Rev. 68 (Summer 1986).

[3] INS v Chadha, 462 U.S. 919, 944 (1983).

[4] Myers v United States, 272 U.S. 52, 293 (1926).